

EPIGRAPHE

« Confies toi à l'Éternel de tout ton cœur et ne t'appuies pas sur ton intelligence ! Reconnais-le dans toutes tes voies et il rendra tes sentiers droits »

Proverbe 3 :5-6

DEDICACE

A notre père Jean-Louis MULUMBA pour avoir pris en charge nos études depuis l'école primaire jusqu'à la fin de notre cursus universitaire ;

A notre mère KAYOWA Béatrice pour son soutien et encouragement ;

A nos frères et sœurs Bienvenue MULUMBA, Joël MULUMBA, Ruth MULUMBA, Naomi MULUMBA, pour leurs encouragements.

A vous nos tantes paternelles et maternelles pour votre soutien.

KABALA MULUMBA Didier

AVANT-PROPOS

Le travail que nous avons l'honneur de présenter dans les pages qui suivent est le fruit d'un grand effort. Il nous a fallu beaucoup de volonté, de sacrifice, de compétence, de dévouement, de privation et de détermination pour arriver à terminer notre cycle de licence en Relations Internationales. Par conséquent un travail comme celui-ci ne s'achève pas sans exprimer notre reconnaissance à l'égard de ceux qui ont concouru à sa réalisation.

Ainsi nous remercions particulièrement le professeur NTUAREMBA ONFRE, qui malgré ses multiples occupations, a accepté d'assurer la direction de ce travail. Nous lui sommes redevables pour sa clairvoyance scientifique, ses critiques, sa sollicitude et son dévouement à notre égard. A travers lui, nous exprimons notre reconnaissance à tous les professeurs, Chefs de Travaux et Assistants du Département de Relations Internationales.

Nous exprimons le même sentiment de reconnaissance au Chef de Travaux Edmond MAYUNGA, notre encadreur scientifique pour ses orientations et conseils qui nous ont aidés dans la réalisation de ce travail.

Nos remerciements s'adressent également à nos amis et compagnons de lutte : Timothée MULUMBA, Fabrice TSHIABENDA, Patrick NGUZ, Jimmy KOT, Christelle NKIERI, Nathalie TSHIUNZA, Sylvie NDAYA, Espe AYUMBA.

KABALA MULUMBA Didier

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES

- ANAPI : Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
- CEPAL : Commission Economique des Nations Unies pour l'Amérique Latine
- CIRDI : Convention Internationale pour le règlement de différends des Investissements
- CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
- DGRAD : Direction Générale de ressources Administratives et Domaniales
- DSRP : Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté.
- IDE : Investissement Direct Etranger
- OHADA : Organisation pour l'Harmonisation des Droits des Affaires
- PIB : Produit Intérieur Brut
- PME : Petite et Moyenne Entreprise
- PMI : Petite et Moyenne Industrie
- PNB. : Produit National Brut
- SNEL : Société Nationale d'Electricité

INTRODUCTION

1. Problématique

La problématique signifie problème à résoudre par des procédés scientifiques¹. Elle peut aussi être définie comme étant « un ensemble d'idées qui spécifient la position du problème suscité par le sujet d'étude ²».

L'investissement est l'âme de l'économie du développement et a une importance considérable dans la stratégie du développement, surtout dans les pays sous-développés où l'accumulation interne est faible et où l'apport des capitaux étrangers est prépondérant.

Ainsi l'investissement épouse lui aussi la complexité du développement. Toute étude portant sur l'investissement national ou étranger, en pays sous développés doit nécessairement sous peine d'inefficacité s'insérer dans la perspective globale du développement dans laquelle l'environnement humain, politique et institutionnel présente une importance capitale pour asseoir l'investissement sur des solides et durables bases d'efficacité comme moteur de l'expansion économique.

Dans cette perspective du développement, le rôle de l'investissement doit être essentiellement de contribuer de manière décisive, à arracher un pays sous-développé à des multiples cercles

¹ SHOMBA K., et TSHUNDOLELA. A, Méthodologie de la recherche scientifique, Ed. MES, Kinshasa, 2003, P.32

² KUYUNSA B., et SHOMBA K., L'initiation aux méthodes en sciences sociales, Ed. PUZ, Kinshasa, 1995, P.42

vicieux et contradiction dans lesquelles, il est engerbé et qui s'expriment à travers sa désarticulation, son extraversion, son bas niveau de revenus. L'efficacité de l'investissement destiné à lutter contre le sous-développement doit, par conséquent se mesurer à ses effets, en amont et en aval du processus de production, ainsi qu'à ses effets de création pour l'amélioration du niveau de vie et le relèvement du pouvoir d'achat des populations autochtones.

De ce qui précède nous pouvons poser la question suivante : quelle est l'incidence des investissements directs étrangers sur le processus de développement en RDC ?

2. Hypothèse

L'hypothèse est une proposition de réponse aux questions que l'on se pose à propos de l'objet de la recherche formulée en des termes tels que l'observation et l'analyse puissent fournir une réponse³.

Les investissements d'une manière générale jouent un rôle important dans le processus de développement d'une nation car le taux de croissance dans une économie est fonction du taux des investissements.

En rapport avec notre problématique, nous pouvons soutenir que les investissements directs étrangers ont contribué au processus de développement en RDC.

³ RONGERE, cité par MULUMBAT i, N, manuel de sociologie générale, Ed. Africa, Lubumbashi, 1980, P.21

En effet, depuis 2003 l'ANAPI a agréé au total 1094 projets d'investissements pour un coût global de 19.676.269.115 USD. Ces investissements ont généré 143.283 emplois. Il est aussi nécessaire de souligner que ces investissements ont contribué à la formation du PIB Congolais c'est-à-dire à l'augmentation du taux de croissance de la RDC.

Cependant, cette contribution a été négligeable à cause du volume des investissements que nous jugeons faible compte tenu des potentialités que regorge le pays, ainsi que des opportunités qu'il présente. Cette situation est liée au climat des investissements qui n'est pas propice en RDC.

3. Choix et intérêt du sujet

Le commerce international et l'investissement sont deux facteurs de la croissance économique, leur importance dans la vie économique des nations n'est plus à démontrer.

La République Démocratique du Congo est plongée dans une crise économique sans précédent depuis plus d'une décennie, cette crise a été accentuée par les pillages et les guerres.

Ayant compris l'importance des investissements dans le processus de développement d'une nation et compte tenu des ressources naturelles que regorge notre pays, les autorités ont mis en place un code des investissements, pouvant répondre aux impératifs du moment, ainsi qu'une agence pour la promotion des investissements, ANAPI.

Ainsi, le choix de cette étude se justifie par notre souci d'évaluer l'apport du secteur des investissements dans le processus de développement en République Démocratique du Congo, au moment l'Etat congolais s'engage dans le processus de sa reconstruction.

Une telle étude présente un intérêt évident dans la mesure où elle nous permet de donner notre point de vue en ce qui concerne la controverse sur l'apport des investissements directs étrangers dans le processus de développement dans les pays en voie de développement et aussi contribuer par nos suggestions à la recherche des solutions aux problèmes de développement dans notre pays.

4. Méthode et technique

La méthode est l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre, les vérifie⁴.

Dans cette étude nous avons recouru à la méthode fonctionnaliste ; cette méthode nous a permis de saisir le rôle des investissements dans le processus de développement en RDC.

En ce qui concerne la technique, nous avons utilisé la technique documentaire qui a consisté à récolter les données dans, les ouvrages, revues, rapports pour la réalisation de ce travail.

⁴ PINTO, R., et GRAWITZ, M., Méthodes en sciences sociales, paris Ed. Dalloz, 1971, P.289

5. Délimitation du sujet

Notre étude a été délimitée dans le temps et dans l'espace. Dans le temps, elle couvre la période de 2003 à 2012. L'année 2003 est celle du lancement des activités de l'ANAPI. Tandis que 2012 est celle de la réalisation de ce travail.

Dans l'espace, notre étude a pour cadre d'analyse la République Démocratique du Congo.

6. Subdivision du travail

Notre travail, hormis l'introduction et la conclusion, comprend trois chapitres. Le premier chapitre est consacré aux considérations générales. Le deuxième chapitre parle de potentialités et opportunités des investissements en RDC.

Enfin, le troisième chapitre analyse l'impact des Investissements Directs Etrangers sur le développement de la RDC.

CHAPITRE I : CONSIDERATION GENERALES

Dans ce chapitre nous analyserons les concepts opératoires tels que le développement et l'investissement

Section 1 : Le développement

1. Définition

Le concept est surprenant⁵: avant 1950, le terme « était pratiquement inconnu dans la théorie des sciences sociales comme dans la pratique de la politique.

Si la croissance économique a toujours préoccupé les économistes, c'est- seulement dans les années 1940-1950 qu'ont vu le jour les théories du développement.

La prise de conscience du retard accusé du point de vue de l'industrialisation par un grand nombre des pays africains, latino-américain et asiatiques, est à l'origine de ces travaux.

Certes, dans les années 50 et 60, les idées de ROSTOW sur le développement dominaient l'humanité, selon cet auteur, le développement serait un processus historique linéaire qui se déroule suivant cinq étapes consécutives.

La première étape serait une phase de la société traditionnelle au cours de laquelle l'activité économique est surtout agricole et s'effectue dans le cadre familial avec des techniques rudimentaires et une faible productivité.

⁵ NTUAREMBA ONFRE L., cours d'économie du développement, G3 RI, UNIKIN, 2003-2004, inédit

La deuxième étape serait une phase de transition appelée « conditions préalables au décollage » où se développent une épargne et des investissements qui permettent une augmentation de la productivité dans l'agriculture et l'industrie naissante.

La troisième est dite « décollage » rendu possible grâce à la réunion des trois conditions suivantes :

- Une hausse significative du taux d'investissement net qui passerait par exemple de 5% ou moins de 10% du revenu national ;
- L'existence ou l'institution rapide d'un appareil politique ou institutionnel devrait être favorable pour que les impulsions qui dérivent de la croissance soient transmises dans l'économie ;
- La création d'un ou plusieurs secteurs d'industries de transformation ayant un taux d'expansion élevé.

La quatrième étape serait la marche vers la maturité, phase au cours de laquelle les effets du décollage sont prolongés. C'est une période pendant laquelle l'économie applique effectivement la gamme des techniques modernes à l'ensemble de ses ressources. Ici, le taux d'investissement atteint 20% du revenu national et les progrès techniques se généralisent.

Enfin, la dernière étape est celle de la « société de consommation de masse » les besoins essentiels de la population sont satisfaits, l'industrie a atteint sa maturité et le secteur des services se

développent rapidement. La grande richesse qui se produit alors ouvre aux pays des options importantes.

En effet, la richesse peut être utilisée aussi bien comme base d'une politique de pouvoir et d'une influence à l'extérieur que comme base de construction d'un Etat providence ou encore pour financer une expansion rapide de la consommation à grande échelle.

Donc selon Rostow, tous les pays ont suivi et suivent ce cheminement.

Néanmoins, cette étude a été l'objet de très nombreuses critiques. On lui a reproché de présenter une vision unique du développement et de ne tenir aucun compte des relations entre Etats.

Toutefois, le développement apparaît comme un contexte complexe souvent confondu avec : croissance, progrès, industrialisation, avancement etc. il n'existe pas une définition univoque du développement. Chaque auteur le définit selon son orientation et école.

Jadis le développement se confondait pour la plupart des auteurs à la croissance. Or, il y a une nette distinction entre la notion du développement et celle de la croissance.

Le développement a été défini par F. PERROUX comme « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent aptes à accroître cumulativement et durablement son produit global⁶. Alors que la croissance est une notion quantitative et économique qui renvoie à l'augmentation du PNB. Le développement

⁶ Perroux F., l'économie du XX^{ème} siècle, 2^e édition, PUF, Paris, 1965, p. 155.

est une notion plus quantitative qui inclut toutes les transformations sociales qui accompagnent la croissance.

Donc, le développement est une notion globale incluant tous les aspects de la vie humaine. En d'autres termes, c'est un ensemble de la croissance économique, du progrès technique et de l'amélioration des conditions sociale de la population.

En définitive, le développement peut être défini comme l'effort qu'entreprend un groupe en vue de réaliser un projet de société hautement valorisée et cela en provoquant des transformations et mutations positives au niveau des différents secteurs de sa vie⁷.

Toutefois, tous les pays ne se situent pas sur le même niveau ou degré de développement. Certes, il existe des indicateurs qui expliquent et spécifient le niveau du développement de chaque pays.

2. Les indicateurs du développement

Plusieurs indicateurs sont proposés pour évaluer le niveau de développement⁸.

- a. Les treize indicateurs de l'institut de recherche des Nations Unies pour le développement social sont : l'espérance de vie, le taux de naissance, la promotion de la population urbaine de la ville de plus de 20.000 habitants par rapport à la population totale, le taux de mortalité, la consommation des protéines animales par tête et par jour , le taux de mortalité, la consommation

⁷ KUYUNSA B. et SHOMBA K., *op. cit.*, p. 250

⁸ BANYAKU LUAPE, *aspects politiques de développement*, cours de L2 RI, UNIKIN, 2001-2002, inédit

de calories, le taux de scolarisation primaire et secondaire pour les enfants de 5 à 19 ans, la moyenne de nombre de personnes par chambre, le pourcentage de maisons électrifiées par rapport à toutes les maisons, le nombre de journaux pour 1000 habitants, le nombre de téléphones pour 1000 habitants, le nombre de radios pour 1000 habitants.

- b. Les quatre indicateurs de DREWNOWSKY et TAKAMORI sont basés sur la santé, le loisir, la culture et les revenus.
- c. Les cinq indicateurs de TAKAMORI et YAMACHITA qui traduisent les manifestations les plus significatives du développement : les activités économiques, le niveau de vie, le niveau de culture, l'industrialisation et l'urbanisation.

Donc, nous regroupons ces listes en deux indicateurs :

A. Indicateurs économiques

La répartition des activités entre les trois secteurs distingués par COLIN CLARK, que sont les secteurs primaire, secondaire et tertiaire, revêt un caractère important au niveau du développement⁹. Le développement serait caractérisé à ce niveau par des transferts successifs de la population active de l'agriculture vers l'industrie puis vers les

⁹ Colin CLARK cité par FURTADO Celso, théories du développement économique, 2^e édition, PUF, Paris, 1976, p.96

services à la suite de gains de productivités atteignant tour à tour ces trois secteurs¹⁰.

Il existe aussi comme indicateurs, le degré ou niveau de la pénétration de l'économie nationale au marché international (produit manufacturés...).

B. Indicateurs sociaux

Les indicateurs sociaux se réfèrent à la santé (mortalité infantile, nombre d'habitants par médecin, espérance de vie etc.), à l'enseignement (taux de scolarisation, taux d'alphabétisation), aux conditions de logement (rapport ou pourcentage de ménage ayant accès à l'eau courante et ayant des installations sanitaire etc.), à l'urbanisation (% de la population urbanisée) et à la démographie.

Outre ces indicateurs, nous pouvons énumérer ceux relatifs aux aspects politiques liés à la décision de la chose publique.

Après avoir défini et donné ces indicateurs, il nous est utile de poser la question suivante : comment atteindre le développement ?

CHRISTIAN COMELIAU propose quatre impératifs du développement que nous allons analyser dans le point suivant.

3. Quatre impératifs du développement

Les quatre thèmes proposés par COMELIAU sont ¹¹:

A. La croissance

La croissance est considérée comme un thème central de toutes les stratégies s'il en est. Car toute amélioration passe

¹⁰ ELOK ARSENE, la problématique des multinationales dans le développement économique des pays du tiers monde, cas de la société MIDEMA, mémoire en RI, UNIKIN 1999-2000, p. 36

¹¹ Elio COMARIN et Al, l'Etat du tiers-monde, Ed. la Découverte, paris, 1967, pp268-272

nécessairement par l'augmentation des quantités produites et l'accroissement correspondant des revenus.

Mais ce prétendu choix va se révéler doublement limité. D'abord parce qu'il prétend résumer tous les objectifs du développement : taux de croissance est censé synthétiser satisfaction de tous les besoins, puisque c'est le revenu moyen qui s'accroît que tout est supposé s'acheter et que cette croissance finit par produire des « retombées » pour l'ensemble de la population.

La seconde limitation est un peu plus complexe : elle concerne la nature des moyens nécessaires pour obtenir cette croissance. On distingue bien sûr différents facteurs de croissance (ressources naturelles, ressources humaines, équipements, etc.), mais l'un d'eux paraît résumer toutes les exigences puisqu'il permet de tous acheter : c'est le capital financier. On élabore ainsi des « modèles de croissance » où l'augmentation de la production est fonction du capital investi : la seule véritable contrainte à desserrer paraît donc financière et l'on bâtit sur cette base des plans ambitieux de mobilisation de l'épargne interne ou de transferts internationaux de ressources.

B. L'industrialisation

C'est un second exemple de ces préoccupations dominantes des stratégies de développement.

Au départ, une évidence en rapport avec la croissance : l'industrialisation, n'est pas autre chose qu'un moyen extraordinairement puissant d'accroître la productivité de l'effort

humain, donc augmenter les quantités produites mais aussi leur diversité et leur qualité.

Les pays dits développés ne se distinguent-ils pas des autres précisément parce qu'ils sont industrialisés ? L'industrialisation apparaît ainsi comme la clé du développement et les premières stratégies de grande envergure vont être axées sur cette exigence : l'Inde oriente ses plans vers la construction d'une industrie lourde ; la CEPAL (commission économique des Nations Unies pour l'Amérique Latine) se fait le prophète de l'industrialisation latino-américaine ; les pays les plus pauvres eux-mêmes donnent la priorité au rassemblement des projets industriels. Et les succès de certains pays sont remarquables, au point que l'on s'inquiète aujourd'hui de la concurrence de « nouveaux pays industrialisations » : le Brésil exporte des avions et des armes, la Corée du sud s'impose dans des secteurs comme le textile, l'habillement ou l'électronique, mais aussi la sidérurgie et la construction navale.

Néanmoins, ces succès ne sont pas donnés à tout le monde, pour de multiples raisons qui vont des soucis excessifs de prestige ou de grandeur, aux protections douanières démesurées et à l'insuffisance dimension des marchés intérieurs.

Ajoutons que la « bonne industrie lourde », celle qui a toutes chances de réussir, que ce soit la sidérurgie ou la pétrochimie, c'est celle qui comprendra une forte proportion de capitaux locaux et qui viendra certainement à son heure lorsque l'industriel sera suffisamment structurés et suffisamment diversifiée pour « recevoir » sans problèmes et en retirer au contraire tous les bienfaits.

On ne peut nier que la présence d'une industrie lourde dans un pays est un signe de haut degré de développement. Or, le développement est le résultat d'une action continue s'étendant sur un cycle d'années. S'il est heureux que les pays sous-développés puissent profiter d'un certain nombre de techniques modernes pour accélérer leur développement, il est mauvais, à l'inverse, qu'ils brûlent trop vite les étapes et ne prennent pas le temps « d'assimiler » convenablement chacune d'elles avant de passer à la suivante.

C'est pourquoi la création par priorité d'industries légères visant à la fabrication des produits de consommation et progressivement dans le sens d'une plus grande complexité et d'une grande étendue au fur et mesure des années, nous paraît respecter une finalité du développement qui soit à la fois logique et non traumatisme pour le groupe social¹².

Au total, ni la croissance, ni l'industrialisation n'apparaissent plus maintenant, à elles seules, comme des conditions suffisantes du développement. Il faut en étudier davantage les interrelations et surtout les critères plus précis de spécialisation.

C. Le rôle respectif des pouvoirs publics et des forces du marché

Ils constituent un troisième domaine d'options des stratégies du développement.

Là encore les pays en développement vont partir d'une position très affirmée, en faveur d'un rôle central à accessions à l'indépendance, c'est-à-dire d'une affirmation de la souveraineté des

¹² RIGOTARD j, l'incertitude bataille du développement, PRIVAT, Paris, 1967, p. 183

Etats nouveaux et de leur émancipation de la tutelle coloniale ; ce qui entraîne aussi l'émancipation par rapport à l'ensemble des forces capitalistes qui appuyaient et bénéficiaient de cette colonisation.

A cette ambition s'ajoute au moins pour certaines régions (l'Afrique noire plus que l'Amérique Latine et l'Asie), l'absence ou l'insuffisance d'une classe d'entrepreneurs autochtones. L'Etat se voit donc normalement investi d'une responsabilité globale de développement : non seulement des fonctions traditionnelles de l'Etat libéral, mais aussi des pouvoirs de conception, d'impulsion et de réglementation très large, la prise en charge d'un secteur public productif considérablement étendu.

D. Les relations extérieures

Elles sont exactement considérées comme le degré et le mode d'ouverture des économies vers l'extérieur. Ces relations constituent une quatrième préoccupation centrale des stratégies de développement. De ce point de vue, on peut distinguer schématiquement deux modes des relations.

Le premier modèle est celui de l'ouverture de l'intégration dans l'économie mondiale, fut-ce en position dominée. Il est associé à la confiance dans les forces du marché : pas seulement le marché national, souvent de dimension trop restreinte, mais aussi et surtout les marchés internationaux, dont on entend l'impulsion qui permettra la croissance interne. L'objectif sera de vendre à l'extérieur des produits minier, des produits agricoles voir des produits manufacturés ou de la force de

travail émigré ; on pourra ainsi importer des équipements, le savoir-faire, les capitaux nécessaires à l'expansion internationale.

Ce schéma de croissance fondé sur l'exportation est largement adopté par les pays moins avancés, en Afrique notamment parce qu'ils pensent ne pas avoir d'autres choix ; mais aussi la voie suivie, avec le succès que l'on sait, par les nouveaux pays industrialisés en Asie du Sud-est.

Les traits dominants de ce type de stratégie sont la référence à la demande mondiale plutôt qu'aux besoins internes pour choisir ce que l'on va produire et critère de la compétitivité internationale indispensable pour pouvoir répondre à cette demande. S'il n'est pas rentable sur les marchés internationaux, une production doit être abandonnée, quelle que soit son utilité interne.

Donc, la théorie traditionnelle du commerce international a conduit à la formulation d'une double thèse optimiste : l'échange extérieur serait un facteur de transmission qui tend à égaliser les rémunérations des facteurs dans les divers pays. En d'autres termes : le développement tendrait à se répandre et les différences des niveaux de vie entre pays tendraient à diminuer.

Or, le commerce international a produit des résultats inverses en rendant possibles la concentration du revenu au bénéfice des pays industrialisés, grâce à la détérioration à long terme de l'échange des pays spécialisée dans l'exportation des matières premières. Cette détérioration des termes de l'échange est due à la baisse du cours des matières

premières et à la réduction de la demande provoquée par des produits de remplacement (produits synthétiques).

En définitive, le déclin du tiers monde dans le commerce mondial a résulté de son rôle marginal dans la vente des produits industriels et de sa spécialisation dans les matières premières. La raison en est simple. La demande des matières premières croît aussi vite, car elle suit des possibilités toujours nouvelles par la technique, qui d'ailleurs permet d'économiser ou de remplacer les matières premières.

La contrepartie de cette orientation vers l'exportation, c'est l'accès aux ressources extérieures, mais aussi la dépendance à leur égard : rôles dominant des firmes multinationales.

C'est en réaction contre cette dépendance et des inconvénients des échanges internationaux qu'un schéma aux caractéristiques opposées va être préconisé par des Etats sous-développés, insistant sur la priorité de la satisfaction des besoins internes. C'est aussi une option naturelle de développement des économies des grandes dimensions telles que celle du Brésil, ou plus encore de l'Inde et de la Chine, dont les populations constituent des gigantesques marchés intérieurs potentiels.

Au-delà des expériences réelles, sinon entièrement réussies, de développement « vers l'intérieur » on verra aussi émerger des multiples formes de protestation contre la tyrannie économique et culturelle de l'extérieur et naître de l'ambition correspondante d'un développement « autocentré » ou « endogène ». Celui-ci est souvent associé à diverses

formes de « déconnexion » par rapport à l'ensemble des échanges internationaux.

En définitive, les quatre thèmes évoqués ci-dessus ne sont que des exemples, particulièrement significatifs. Ils ne constituent pas une liste exhaustive. Il faudrait lui ajouter un ensemble de choix qui concerne le partage des avantages et des coûts de ces stratégies entre les divers acteurs et groupes sociaux en présence ou, si l'on veut, l'arbitrage entre les divers intérêts en jeu (ruraux et urbains, fonctionnaires et paysans, salariés et non salariés, hauts et bas revenus, groupes ethniques et régionaux, etc.). On peut donc conclure ces choix des stratégies de développement par trois propositions ¹³:

- Il faut admettre le pluralisme des objectifs du développement, respecter et sauvegarder la liberté de choix des responsables nationaux du développement. Cette liberté concerne aussi bien le choix des objectifs que la réponse aux contraintes ;
- Si cette liberté de choisir a un sens, il faut abandonner l'idée de se référer à un modèle de développement qu'il s'agirait de respecter ou d'imiter ; ni le mimétisme, ni l'imposition des normes universelle ne paraissent défendables en la matière ;
- Cependant, pour que ces choix se traduisent concrètement en stratégies réalistes opérationnelles, il faut les détailler progressivement et confronter

¹³ Elio COMARIN et Al, op.cit., p. 574

systématiquement des objectifs et les contraintes à chaque niveau de décision : c'est la fonction essentielle de la planification du développement et des relations qu'elles doivent garder avec le jeu du marché.

Section 2. Investissement

1. Définition

Définir le terme « investissement » revient à se poser un certain nombre des questions à savoir :

- Quel est l'objet de l'investissement ?
- Qui investit ?

Nous savons que l'investissement apparait comme un acte obéissant à une intention. Il faut alors une définition assez approfondie qui mettra en évidence le caractère prospectif de l'investissement, mais qui doit aussi tenir compte des aspects microéconomiques.

1.1. Définition restrictive et extension

L'investissement est assimilé à la formation de l'équilibre de l'équipement et d'une manière générale, des capitaux fixes. Sont exclus de cette définition l'acquisition des matières premières, la politique des stocks et tout ce qui peut ressortir au capital circulant¹⁴.

Pour Keynes, l'investissement comprend tous les produits qu'un entrepreneur peut acheter à d'autres entrepreneurs et qu'il destine à son équipement. C'est-à-dire à son stock des produits finis ou non finis.

¹⁴ DIETEREN, P, l'investissement, Bilan de la connaissance générale économique, PUF, Paris, 1917.

Pour ROBERTSON, l'investissement est la fraction du revenu effectivement dépensé en biens et services, en excluant l'accumulation involontaire des stocks de produits finis¹⁵.

1.2. Définition rétrospective et perspective

A. Définition rétrospective

L'investissement est toute dépense qui ne correspond pas à la création concomitante d'un revenu équivalent. D'où, il résulte que tout investissement doit être couvert par une épargne de même montant. Malheureusement, cette définition est incomplète puisqu'elle fournit un élément d'analyse statique¹⁶.

B. Définition perspective

L'investissement est toute dépense destinée à acquisition à court, moyen ou long terme, des capitaux des biens d'équipement ou des facteurs de production humains, matériels ou techniques¹⁷.

Dans son ouvrage intitulé « les premières notions des sciences », RAMANDELINA essaie de donner une définition claire qui aborde tous les aspects de l'investissement. Pour lui, l'investissement est une opération qui consiste à créer des facteurs de production, à assurer la formation du capital et des biens d'équipement en assurant un coût actuel généralement de nature financière¹⁸.

¹⁵ RAMANDELINA Martin, *premières notions des sciences économiques*, éd. PUF, Paris, 1964, p. 52

¹⁶ MIYILA IBANG-A'NDA, *les investissements directs étrangers et le développement des pays du tiers monde, cas de la société Mobil Oil*, TFC, RI UNIKIN, 2000-2001, p. 14

¹⁷ Idem, p. 15

¹⁸ RAMANDELINA, M, *op.cit*, p.52

2. Typologie des investissements

Très souvent, les économistes catégorisent les investissements en se basant aux critères d'origine et d'utilisation de ces derniers. Le code des investissements donne aussi une classification distincte de celle précitée¹⁹.

2.1. Du point de vue d'origine des investissements

Il y a des investissements publics, privés et mixtes.

A. Investissements publics

Sont ceux qui sont créés, réalisés et assurés par l'Etat, ceux-ci sont d'autant vrais depuis que l'Etat a cessé être d'être gendarme pour devenir un Etat providence c'est-à-dire gestionnaires, pour assurer le service public. Notons qu'ici l'Etat est promoteur en même temps décideur.

B. Investissements privés

Sont ceux qui découlent des investissements de l'initiative de capitaux privés regroupant un nombre quelconque de personnes. Ces dernières sont soit particulières nationales ou étrangères.

C. Investissements mixtes

Ces types d'investissements regroupent en leurs seins plusieurs formes de nature différente. En effet, les investissements mixtes sont réalisés soit par association d'un ou plusieurs investissements privés, étrangers avec un ou plusieurs investissements privés locaux, soit par association d'un ou plusieurs investissements

¹⁹ Ordonnance-loi n°36-0-22 du 05 Avril 1926, portant code des investissements

locaux avec le gouvernement local, soit par association d'un ou plusieurs investissements privés ou publics étrangers avec le gouvernement local²⁰.

2.2. Du point de vue utilisation des investissements

Il s'agit de la destination des investissements.

A. Investissements de remplacement

Visent à maintenir le capital existant à niveau actuel, c'est-à-dire qu'il faut prévoir le remplacement des machines et des équipements visés. Ne pas prévoir l'amortissement du capital, c'est consommer ce dernier, c'est-à-dire s'appauvrir, pour un pays c'est décapitaliser²¹.

B. Investissement productif

S'intéresse à augmenter le capital existant. Ainsi, il regroupe en son sein trois groupes d'investissements :

1. Investissement directs

Sont ceux qui financent l'acquisition des équipements et des artisans et immobilisation dans les activités industrielles, agricoles, commerciales et artisanales. Ici, on met beaucoup plus l'accent sur le secteur industriel.

2. Investissements indirects productifs :

Financent essentiellement la création d'infrastructures économiques dans le secteur de transport, communication, de l'énergie, d'équipement de l'infrastructure agricole, etc.

3. Investissements sociaux et Humains

²⁰BONGOY, M, *investissement direct au zaire*, Ed. PUZ, Kinshasa, 1974, p300-301

²¹ Marcel RUDLOFF, *économie politique du tiers-monde*, éd. Cuyas, Paris V, 1968, p. 123

Sont ceux dont les effets productifs sont également indirects. Ils comprennent les dépenses consacrées à la scolarisation, à l'enseignement général et professionnel, à hygiène et aux divers services de santé.

Retenons tout de même que ces trois types d'investissements sont solidairement liés. Une entreprise n'est viable si elle se trouve une main d'œuvre qualifiée et des voies de communication pour l'approvisionnement et évacuation des produits.

2.3. Du point de vue légal

A. Investissements de création

Les apports en espèces ou en nature, fait à une entreprise devant exercer ou exerçant son activité en République Démocratique du Congo ; en vue de constituer une capacité de production nouvelle de biens ou services.

B. Investissements de commission

Il est institué une commission d'investissements placée sous l'autorité directe du ministre du plan. Cette commission d'investissements est chargée notamment d'examiner la conformité des dossiers soumis au cadre des investissements et d'apprécier l'importance de leur contribution aux objectifs de développement du pays.

C. Investissements étrangers

Sont des investissements effectués au moyen des capitaux venant de l'étranger ; par toute personne physique n'ayant pas la qualité de nationalité congolaise ou par toute personne morale dont le

capital social est détenu a concurrence de 51 au moins par des étrangers ; personnes physiques ou morales.

3. Origine des Investissements

3.1. Origine latine

Le terme investissement vient du verbe Latin « investir » qui signifie entourer ; encercler. (Exemple, investir dans un travail donne).

3.2. Origine Anglo – saxonne

Le terme investissement vient du verbe « to invest » qui veut dire employer des capitaux en vue d'accroître la production ou augmenter le rendement d'une entreprise. Cette origine paraît importante a cause de la manière dont elle définit ce terme²²

Section 3. Controverse autour du rôle des investissements étrangers dans les économies sous-développées

Le problème des investissements étrangers sur les économies retardataires remonte loin dans l'histoire de la pensée économique. A ce propos, deux thèses s'affrontent : il y a la thèse pessimiste d'une part et la thèse optimiste d'autre part.

1. La thèse pessimiste

Cette thèse est soutenue essentiellement par des économistes marxistes et progressistes. Seul le vocabulaire diffère entre ces deux catégories d'économistes, leur argumentation se ressemble. Si les uns

²² Thomas SUAVET. Cité par le professeur BWABWA Wa KAYEMBE, Cours de Droit congolais des investissements, L 1 RI FSSAP, UNIKIN, 1999-2000, inédit

parlent de cette exploitation du tiers-monde en termes de domination ou de politique de strangulation.

A. L'analyse des économistes marxistes

Pour les économistes marxistes, l'emprise de l'impérialisme sur le tiers-monde est pour le système impérialiste une nécessité.

Cette exploitation passe à travers trois canaux essentiels. Par le canal des flux commerciaux où l'on observe un échange inégal favorise au tiers-monde, par les flux monétaires internationaux et par les zones et institutions monétaires, enfin par le truchement des flux financiers privés et publics transnationaux et multinationaux.

Ces mécanismes traduisent un désavantage absolu pour les pays du tiers-monde dans lesquels les capitaux impérialistes aggravant la domination et l'exploitation au point qu'on assiste aujourd'hui dans ces pays situés à la périphérie de l'impérialiste, au développement du sous-développement suivant l'expression d'André GUNDER FRANK²³.

Par conséquent, ces mécanismes se traduisent par des avantages absolus pour les pays impérialistes. Ils permettent à ceux-ci de contrôler les sources de matière première et donc la presque totalité des ressources irremplaçables du tiers-monde, pillage des gisements de minerais divers et des hydrocarbures.

Ce circuit de la domination impérialiste par le capital financier est constitué moins par l'ampleur des investissements directs réalisés que par le contrôle de l'accumulation interne, grâce à des réseaux financiers et des participations multiples réalisées dans tous les secteurs

²³ GUNDER FRANK A., le développement du sous-développement l'Amérique latine, Paris, paspero, 1970, p75

des économies dominées. Il bénéficie d'ailleurs du secours financier des Etats impérialistes qui accentuent par-là l'endettement extérieur et donc la dépendance des pays sous-développés.

Cette domination se traduit par de nombreuses conséquences sur les économies du tiers-monde. Détermination monopoliste des prix artificiellement élevés ; évasion fiscale, exploitation des travailleurs locaux auxquels on verse des salaires de misère d'autant plus cyniquement que l'action syndicale revendication est faible, voire inexistante dans la plupart des pays du tiers-monde, sans parler des conditions de vies inhumaines ; rapatriement intensif des profits ainsi réalisés ; fuite des capitaux formés sur place ; destruction des structures économiques pré capitalistes et blocage voire régression des activités de production industrielles et surtout manufacturés.

Au total, le développement économique du tiers-monde est bloqué par l'exploitation impérialiste ; il ne peut être débloqué que par la rupture de cette exploitation... il n'y a pas de conciliation possible.

B. Analyse pessimiste non marxiste

Ce courant ne présente pas dans son articulation le même monolithisme que l'analyse marxiste précédente.

Son objectif est de déterminer l'impact des investissements étrangers sur la croissance et sur les structures des économies réceptrices. Concernant les effets sur la croissance, plusieurs études tentent de montrer que l'apport réel de ces investissements va aux investissements étrangers et va produire ses effets sur la croissance dans les pays exportateurs des capitaux.

Les effets pour beaucoup d'auteurs de cette tendance, ceux qui sont les plus importants et les plus négatifs, non seulement parce qu'ils concernent l'entraînement du développement, mais parce qu'ils dévoilent de manière particulièrement claire les mécanismes de blocage du processus d'industrialisation des économies d'implantation, ainsi que les fondements et les mécanismes de la politique de strangulation.

Les investissements étrangers dégagent des influences asymétriques sur les économies sous-développées du fait même de leur position dominante. Ceci a pour conséquence de délimiter les effets de développement ou d'entraînement sur les économies réceptrices.

En particulier, les effets multiplicateurs sur ces économies sont presque nuls, les revenus distribués allant dans leur presque totalité produire les effets dans les pays exportateurs de capitaux d'où proviennent également les cadres supérieurs les plus rémunérés des entreprises étrangères.

Les effets relatifs au blocage du processus d'industrialisation sont d'autant plus graves que celle-ci apparaît comme moteur fondamental de tout développement. L'industrie ainsi créée étant orientée vers l'exportation des effets de motricité sont quasi nuls et l'économie sous-développée se trouve ainsi progressivement gangrenée et contrôlée dans des secteurs clés.

Ces effets rendent pratiquement impossible l'entrée dans les secteurs industriels des élites économiques locales et progressivement par le jeu même de leurs profits dont une partie non-rapatriée leur sert à prendre des participations financières dans d'autres affaires locales

opérant dans de multiples autres secteurs, mais également à s'étendre et à créer de nombreuses filiales.

Ces entreprises étrangères se constituent en conglomérats à structure nationale et transnationale, à la fois. Cette puissance économique acquise leur permet petit à petit de tisser un véritable réseau dans le quel le pouvoir politique des petites nations va se trouver pris au piège et vide de ses attributs économiques de souveraineté.

Cette analyse portant d'autres bases épistémologiques, rejoint ainsi dans ses conclusions l'analyse en termes marxistes que nous avons précédemment examinée.

2. La thèse optimiste

Cette thèse contrairement à précédent est ouvertement opposée à elle, elle estime que les investissements extérieurs ont beaucoup contribué à la croissance des pays en voie de, développement et peuvent le faire encore d'avantage dans l'avenir²⁴.

Le rapport Laster B. Pearson a repris systématiquement les articulations de cette thèse selon laquelle « les investissements étrangers directs ont augmenté de façon sensible le revenu national réel des pays en voie de développement ». ²⁵

Les experts qui ont élaboré ce rapport ont largement discuté et réfuté les arguments de la thèse pessimiste en particulier ceux concernant l'inégalité dans la répartition des fruits de l'investissement étranger entraînant des effets négatifs sur la balance des paiements des

²⁴ BIRD, vers une action commune pour le développement du tiers-monde, le rapport Pearson, Paris, éd. Danoel, 1969, p.140.

²⁵ Idem

pays sous-développés, ainsi que ceux concernant les effets monopolistiques et la mise étrangère sur l'économie d'accueil.

Pour le premier argument de thèse pessimiste concernant l'effet néfaste des investissements étrangers sur la balance des paiements, les auteurs pensent que ses fondements sont extrêmement fragiles.

Car d'une part, la thèse opposée, disent-ils que tient aucun compte ni du réinvestissement étrangers sur l'accroissement de l'exportation et la diminution des importations ainsi la prise en compte de tous les effets, à la fois directs et indirects, permet de mesurer à sa juste valeur la productivité des investissements étrangers pour l'ensemble de l'économie sous-développée.

D'autre part, la thèse pessimiste néglige l'importance technique moderne de production et des méthodes commerciale introduites par les investisseurs étrangers, ainsi que la stimulation qui en résulte pour les entreprises étrangères à la formation des cadres et ouvriers et nationaux²⁶.

S'agissant des effets de monopole et de la mainmise sur les économiques et la politique des pays d'accueil, les tenants de la politique de la thèse optimiste sont tout aussi catégoriques. Il estiment d'abord que, même s'il y avait la situation de monopole, la solution ne consisterait pas, comme le pensent les tenants de la thèse opposée, à limiter l'entrée de ces capitaux, mais bien les plutôt à réduire les tarifs douaniers, à prendre des mesures pour lutter contre les pratiques

²⁶ BIRD, OP.cit, pp. 142-143

caractéristiques de monopole , à renégocier ces entreprises ou à créer des entreprises concurrentes²⁷.

Par ailleurs, concernant la mainmise étrangère sur la politique et l'économie du pays d'accueil, les auteurs estiment qu'une telle conception très répandue est erroné, non seulement parce que les surplus rapatriés ne sont pas prélevés sur les pays sous-développés , puisque sans investissements extérieurs ces surplus n'existeraient pas , mais également parce que les revenus distribués par des sociétés permettent aux Etats de réaliser leur politique économique et sociale et par conséquent et d'acquérir plus d'autonomie.

Cette situation favorable, loin de justifier une limitation des investissements étrangers en direction des pays sous-développés démontrait plutôt l'utilité d'adopter des mesures, plus nombreuses.

²⁷ BIRD ,OP.cit, p.143

CHAPITRE II. LES POTENTIALITES ET LES OPPORTUNITES DES INVESTISSEMENTS EN RDC

Section 1. Les potentialités et les opportunités des investissements en RDC

1. Les potentialités

En raison de richesses naturelles d'une abondance et d'une variété inouïe dont elle est dotée, la République Démocratique du Congo est qualifiée de « scandale géologique ». Le pays offre de nombreux outils aux investisseurs et ce, dans tous les secteurs d'activités économiques.

- La République Démocratique du Congo constitue l'un des plus grands marchés d'Afrique avec 60 millions de consommateurs ;
- Son territoire est immense et propice à des grandes exploitations agricoles et minières ;
- Son secteur minier offre une gamme extrêmement variée de minerais autant que d'énormes possibilités d'exploitation.

On peut, en effet, exploiter notamment les produits suivants en République Démocratique du Congo :²⁸

- Bauxite : Bas-Congo ;
- Charbon : Katanga, Bandundu ;
- Colombo Tantalite (coltan) : Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Katanga ;

²⁸ ANAPI, investir en RDC, Dépliant

- Cuivre/Cobalt : Katanga ;
- Diamant : Kasai oriental, Kasai occidental, Bandundu. Equateur et Province Orientale ;
- Etain : Katanga, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema ;
- Fer : Kasai occidental et Oriental, Province Orientale, Katanga ;
- Gaz méthane : Lac Kivu ;
- Manganèse : Katanga, Bas-Congo ;
- Or : Province Orientale, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Equateur, Maniema, Katanga et Bas-Congo ;
- Pétrole : Bassin côtier et Moanda, la cuvette centrale, Ituri et lac Tanganyika ;
- Schiste bitumeux : Bas-Congo ;
- Niobium : Nord-Kivu ;
- Nickel chrome : Kasai Occidental ;
- Phosphates : Bas-Congo ;
- Ciment : Kasai Oriental, Province Orientale, Equateur.

Sa faune et sa flore se présente au développement d'un tourisme de masse. Le Congo recèle en effet, plusieurs parcs et réserves naturelles dont les principaux sont : Parcs de Virunga (éléphants, hippopotames, buffles, lions, léopards, guépards), de Garamba (Girafes, lions, Rhinocéros blancs), de l'Upemba (Zèbres, Oiseaux aquatiques), de Maïko (Paons congolais, Okapis, Gorilles de montagnes), de Kahuzi-Biega (Gorilles de montagnes) de Salonga (Bonobos).

Il faut également mentionner le jardin botanique de Kinshasa.

- La RDC est un pays à vocation agricole. Elle dispose, en effet, d'un sol arable très riche qui s'étend sur plus de 100 millions d'hectares, dont 1% seulement est jusque là exploité.
- La forêt congolaise représente plus de 45% de.
- L'ensemble de la forêt africaine ; avec une possibilité d'exploitation de 6 millions de m³ de bois en grumes et de transformation locale de bois avant l'exportation. Ses essences sont très recherchées (afromosia, élène, wenge, isoko, sapelli, sipo, tiama, tola, Itiambala, lifaki, etc.) ;
- Son fleuve possède le débit du plus régulier et le plus
- Puissant au monde (40.000 M³ par seconde) après l'amazone

Les potentialités énergétiques de toute le RDC sont estimées à environ 100.000 Mw. Près de 44% de ces ressources sont concentrées au barrage d'Inga, ce qui montre que l'on peut bien y ériger une zone franche. Sa capacité productive est telle qu'il pourrait alimenter tout le continent. Par ailleurs, le fleuve Congo offre d'énormes possibilités de navigation intérieure et constitue une réserve poissonneuse extrêmement riche.

Les côtes du fleuve Congo ainsi que les lacs frontaliers présentent un potentiel halieutique estimé à 700.000 tonnes de poissons par an.

Section 2. Les opportunités

La RDC est un pays aux multiples opportunités d'investissement. Toutes ses potentialités offrent d'extraordinaires opportunités des investissements dans tous les secteurs d'activités économiques. On peut en épinglez celles-ci, à titre purement indicatif :

1. Dans le secteur Minier²⁹

- Réhabilitation des mines de cuivre, de cobalt (Katanga) de cassitérite (Kivu) et d'Or (Province Orientale) ;
- Exploitation des mines de cuivre et cobalt (Katanga), de Diamant (Kasaï Oriental, Kasaï Occidental, Bandundu, Province Orientale, Equateur) et d'or (Kilo-Moto dans la Province Orientale) ;
- Développement du projet d'exploitation de la mine de Tenke Fungurume ;
- Recherche géologique et minière du territoire sur toute l'étendue du territoire national.

2. Dans le secteur des Hydrocarbures³⁰

- Réhabilitation de la raffinerie de Moanda (bassin côtier du Bas-Congo) ;
- Production de bitume routier (Bas-Congo et Province Orientale) ;

²⁹ ANAPI, investir en RDC, Dépliant

³⁰ IDEM

- Recherches géologiques dans le bassin côtier (Bas-Congo) ;
- Prospection dans la cuvette centrale ;
- Exploitation du gisement dans l'Ituri (Province Orientale) ;
- Aménagement des infrastructures de transport et de distribution des produits pétroliers dans les centres urbains.

3. Dans le secteur de l'agriculture et de la forêt³¹

- Reprise de l'exploitation des palmiers à huile (Bandundu, Equateur) ;
- Production et transport des grumes (Equateur, Province Orientale, Kasai Occidental, Bandundu et Mayombe dans les Bas-Congo) ;
- Transformation industrielle du bois (Kinshasa, Kisangani, Katanga). Exploitation de l'hévéa (Equateur, Bandundu, Bas-Congo) ;
- Fabrication des médicaments. (Quiquina du Kivu) ;
- Production de la pâte à papiers (Kinshasa).

4. Dans le secteur de l'élevage et pêche³²

- Elevage des bovins (Katanga, Kivu, Province Orientale, Bas-Congo). La capacité est de 30 millions de têtes de

³¹ ANAPI, investir en RDC, Depliant

³² IDEM

gros bétail, mais ce secteur n'a jamais dépassé 1,5 millions ;

- Elevage de porcins et avicoles autour des grands centres urbains ;
- Production de lait (Katanga, Kivu, Province Orientale, Bas-Congo) ;
- Réhabilitation du domaine Agro-industriel présidentiel de la n'sele ;
- Activités de pêche fluviale, maritime et lacustre.

5. Dans le secteur de l'industrie³³

Les industries de toutes sortes peuvent être installées en RDC, qui en éprouve un énorme besoin dans toutes les filières :

- Industries manufacturières (fabrication des produits alimentaires, industrie du tabac, industrie de textile et du cuir, industrie du bois et du papier, industrie chimique et de fabrication des produits chimiques, des dérivés du pétrole et du charbon, d'ouvrages en caoutchouc et matières plastiques, fabrication des matériaux de construction. Cimenterie, (etc.) ;
- Industries métallurgique de base (sidérurgie, reproduction et première transformation des métaux non ferreux, fabrication d'ouvrage à métaux,

³³ ANAPI, investir en RDC, Dépliant

fabrication d'appareils et fournitures électriques, construction de véhicules automobiles, etc.

6. Dans le secteur de l'électricité ³⁴

- Réhabilitation du barrage hydroélectrique d'Inga ;
- Extension du site d'Inga (Inga II et Inga III) ;
- Construction de la Centrale hydroélectrique de Katende (Katanga) et renforcement de la centrale de Tshiola (Mbuji-Mayi) ;
- Réhabilitation et construction des lignes électriques à haute tension ;
- Réhabilitation du barrage de la Tshopo à Kisangani.

7. Dans le secteur de l'eau

- Amélioration des réseaux de distribution d'eau potable à travers le pays ;
- Fourniture des intrants ;
- Construction des Pipe-lines (projet Congo-Zones désertiques africaines).

8. Dans le secteur bancaire

- Installation d'institution bancaire dans tous les centres urbains ;
- Installation des institutions de micro finance.

³⁴ ANAPI, investir en RDC, Dépliant

9. Dans le secteur des infrastructures ³⁵

- Construction ou réfection des principaux axes routiers nationaux ;
- Interconnexion routière du Nord (Ituri) avec le sud de la RDC (Kalemie) ;
- Entretien des routes de descente agricole ;
- Construire des routes pour l'interconnexion des sous régions (de l'Afrique Centrale, de l'Afrique Orientale et de l'Afrique Australe) ;
- Réhabilitation des réseaux ferroviaires existants (Ubundu Kisangani, Kinshasa-Sakania-Ilebo, Kamina-Kalemie, chemin de fer de l'Uélé) ;
- Construction du tronçon de chemin de fer Ilebo Kinshasa ;
- Réhabilitation des bacs fluviaux (Kindu, Kisangani, Ubundu) ;
- Travaux de dragage dans le lit du fleuve Congo (Matadi océan atlantique) ;
- Construction d'un chemin de fer entre Mwene-Ditu et Mbuji-Mayi ;
- Balisage des biefs navigables (Kinshasa-Kisangani).

³⁵ ANAPI , investir en RDC , Depliant

10. Dans le secteur de transport

- Réhabilitation de l'Aéroport International de N'djili et des Aéroports de Lubumbashi et Kisangani ;
- Création des entreprises de transport aérien, fluvial, routier et urbain ;
- Equipement et modernisation des ponts (Matadi, Kinshasa, Ilebo, Mbandaka, Kisangani) ;
- Construction d'une ligne de chemin de fer Matadi-Banana ;
- Amélioration de la navigabilité des principaux cours d'eau par leur dragage et balisage.

11. Dans le secteur des bâtiments publics et habitat³⁶

- Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures de base (hôpitaux, immeubles d'habitation, des bâtiments administratifs et des immeubles commerciaux) ;
- Réhabilitation du centre de commerce international du Congo (CCIC) ;
- Construire des maisons à réduit dans différents centres urbains (Kinshasa, Matadi, Bandundu, Katanga, Mbuji-Mayi, Mbandaka, Goma, Bukavu, etc.).

³⁶ ANAPI, investir en RDC, Dépliant

Section 3. Le nouveau code des investissements

1. Le contexte socio-économique de l'élaboration du nouveau code des investissements

Nous analysons à travers cette section les circonstances dans lesquelles le nouveau code a été élaboré. Le contexte d'élaboration du code est marqué par la crise socio-économique.

1.1. Le recul de la croissance économique³⁷

Le produit intérieur brut a enregistré une baisse cumulée 21,% pour la période 1997-2000 soit une régression moyenne annuelle de 3,5%.

La baisse d'activité enregistrée pendant cette période a concerné tous les secteurs économiques.

Ainsi, l'agriculture qui intervient à plus de 50% dans la formation du PIB a contribué pour 41,1% la baisse de cet agrégat, les industries pour 17,8%, les services pour 38,4% et enfin les droits et taxes pour 2,7%.

La baisse d'activité économique au cours de ces années reflète l'impact négatif des évolutions observées au niveau des principales composantes de la demande intérieure, en particulier la consommation des ménages qui représente plus de 90% de recul du PIB pendant cette période.

1.2. La persistance d'une inflation élevée

Selon l'indice des prix à la consommation calculée par la Banque centrale du Congo, le taux annuel moyen d'inflation s'est établi à

³⁷ Programme intérimaire du gouvernement, RDC à septembre 2001, p. 4

212,4° entre 1997-2000. Bien qu'en diminution par rapport à la période de 1993-1996 où il avait atteint des niveaux record (1984% en moyenne annuelle et 9796,9% pour la seule année 1994), ce niveau d'inflation demeure extrêmement élevé.

Le haut niveau de l'inflation entre 1997 et 2000 tout comme au cours des périodes précédentes, est l'un des facteurs à l'origine de la désarticulation du système économique et financier du pays.

1.3. Les investissements entravés par la faiblesse de l'épargne et le manque des capitaux extérieurs

Le niveau de l'investissement global en République Démocratique du Congo est actuellement parmi le plus faibles du continent, le taux d'investissement qui s'élevait à 88% en 1997 est tombé à 45% en 2000 soit en réduction de près de la moitié au cours de la période. Le taux d'investissement moyen de la période se situe ainsi à 6,7% alors que la moyenne annuelle dans ce domaine a été de 19,8% au cours de la dernière décennie. La baisse du niveau de l'investissement a affecté tout le secteur public que privé ; elle explique le délabrement très prononcé des infrastructures de base et la réduction de la capacité de production des entreprises.

La réduction du volume des investissements est à mettre en relation avec de nombreux facteurs dont les plus importants sont les suivants :

- L'instabilité du cadre macro-économique ;

- La faiblesse de l'épargne nationale (3,7% en moyenne entre 1997 et 2000 contre une moyenne africaine de 17%) ;
- La réduction des flux des capitaux extérieurs ; la faiblesse du crédit à l'économie ;
- L'insuffisance structurelle de l'offre des devises et les incertitudes causées par les contextes de jeune ;
- La faiblesse du code juridique régissant les investissements avec pour conséquence une protection insuffisante des investisseurs.

1.4. Le déséquilibre profond des finances publiques et éviction du secteur privé

L'équilibre des finances publiques au cours de cette période s'est senti des effets de la dégradation de l'activité économique accentuée par la situation de guerre. En effet, exprimées en pourcentage du PIB, les recettes publiques dont compris ont représenté une moyenne de 4,7% et les dépenses 6,3%.

La pression fiscale qui s'est établie autour d'une moyenne de 4,5% par an est demeurée parmi les plus basses d'Afrique et a contraint l'Etat à recourir constamment aux avances du système bancaire pour ouvrir ses besoins tant du fonctionnement que des investissements.

Ainsi, à défaut de pouvoir s'endetter sur les marchés extérieurs, l'Etat a exercé un effet d'éviction, sur le secteur privé

absorbant l'essentiel des ressources financièrement disponibles sur le marché intérieur (en moyenne 82% des concours du système bancaire).

1.5. Le déficit paiements extérieurs et accumulation des arrières de paiement

Au plus des relations extérieures, la situation économique a été marquée par une baisse tendancielle tant des exportations que des importations et par une réduction sensible des excédents qui est passé de 14.489 millions de dollars US en 1997 à 792,7 millions à fin 2000.

Le déficit des transactions courantes représente en moyenne 4,5% du PIB pendant la période sous-revue et le déficit global de la balance des paiements 8,6%.

Le stock de la dette extérieure du pays a atteint 12,8 milliards de dollars US au 30 juin 2000. A la même date, ses arriérés sur la dette, intérêts principal, s'élevaient à 8,7 milliards. Le stock de la dette a représenté en moyenne 241,2% du PIB entre 1997 et 1999 tandis que le service de la dette est passé de 479,6 à 830,1% des exportations des biens et services.

1.6. La politique monétaire expansionniste

La situation monétaire a été caractérisée par un accroissement exponentiel du rythme de formation des liquidités intérieures, entraînant des conséquences délétères sur les prix intérieurs et le taux de change.

En effet, sous l'impulsion de crédit intérieur, principalement du crédit à l'Etat, la masse monétaire s'est accrue de 51,9% à fin 1997, 157,8% à fin 1998, 363,3% à fin 1999 et 533,2% au terme de l'année 2000.

Alors que les avances du système bancaire à l'Etat ont augmenté de 417% au rythme annuel moyen entre 1997 et 2000, le crédit à l'économie (secteur privé ne s'est accru en moyenne annuelle, que de 285,9% au cours de la même période).

Le rythme de création monétaire à la fin 1997 a été le plus faible de la période en raison de la tenue des finances publiques.

1.7. Le déséquilibre structurel du marché des changes

En raison de son extraversion, l'économie congolaise est étroitement dépendante des recettes d'exportations et des apports des capitaux extérieurs.

Dans un contexte marqué par l'aggravation des déficits de l'Etat et par des accroissements excessifs des investissements monétaires, la baisse de l'offre des devises étrangères a eu pour impact de déséquilibrer le marché des changes. Ce dernier a été dominé par la dépréciation continue de la monnaie nationale par rapport aux devises et l'élargissement de l'écart entre les taux de change officiel et parallèle.

Après avoir enregistré une appréciation de 8,1% par rapport au dollar américain enregistrée à la fin décembre 1997, la monnaie nationale s'est dépréciée durant les trois dernières années respectivement de 69,4%, 85,9% et 81,9%.

En vue d'alterner l'impact de ces évolutions du taux de change sur les prix des biens et services de première nécessité et de limiter l'impact des rémunérations indexées au taux de change sur le

budget fixe depuis le second semestre 1998 créant un écart considérable entre les taux de change officiel et parallèle.

Cet écart est passé de 3,8% à la fin décembre 1997 à 466,7% et 182,0% à la fin 1999 et 2000.

1.8. L'augmentation du chômage

En raison de tout ce développement économique négatifs, l'emploi dans le secteur public et privé a baissé de 36,1%, l'effectif global des travailleurs des secteurs publics et est passé de 928,5 millions d'unité en 1997 à 593,3 millions en 1999.

1.9. L'aggravation de la pauvreté

Sont considérés comme pauvres dans les pays les ménages qui consacrent plus de 50% du budget et de consommation à l'alimentation. Sur cette base, une enquête budget ménage effectuée à Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani et Bandundu en 1985 indique que la pauvreté frappe un peu plus de 80% des populations urbaines en RDC en 1997 à 68,3 dollars en 2000, soit 0,19\$ par jour préconisé au niveau international.

La persistance de la décroissance économique a gravement affecté la production des biens et services sociaux en RDC. Face à l'amenuisement de ressources de l'Etat et à la baisse de l'aide publique au développement. Très peu de ressources de l'Etat ont été allouées aux secteurs de la santé et de l'éducation.

En effet, les dépenses des santés sont tombées de 0,8% du PIB en 1990 à 0,02% en 1998 contre une moyenne de 1,8% du PNB pour l'Afrique Sub-saharienne, elles ont représenté 0,3% des dépenses totales en 1998 contre 3,9% en 1990. En conséquence toutes les maladies jadis éradiquées ont ressurgies (trypanosomiase, lèpre, peste, etc.).

Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans oscille autour de 207 pour mille, alors que la tendance moyenne pour les pays à faibles développement humain s'élève à 169 pour mille en 1997.

Parallèlement à cela, le taux de mortalité maternelle a constamment augmenté au cours des dernières années, atteignant 870 décès pour 100.000 naissances vivantes en 1997.

S'agissant des dépenses de l'éducation, elles se sont maintenus à environ 0,1% du PNB entre 1990 et 1998, contre des moyennes sub-sahariennes et des pays en développement se chiffrant respectivement à un peu moins de 5,0% et 3,0% du PNB en 1998.

Les taux de scolarisation (tout niveaux confondus) évalué à 39% en 1997 est inférieur à la moyenne des pays en développement (59% et de l'Afrique sub-saharienne. 44%).

Face aux difficultés de l'Etat à assurer l'enseignement public pour tous ; les confessions religieuses, les ONG et les particuliers ont pris le relais. Les parents d'élèves apportent ainsi une contribution déterminante au maintien du système éducatif dans le pays.

1.10. Les problèmes des entreprises du porte feuille de l'Etat

Les entreprises du portefeuille de l'Etat ont été caractérisées par les traits suivants :

- Sous-capitalisation ou fixation du capital ;
- Faiblesse des investissements de modernisation vétuste et obsolescence de l'outil de production ;
- Pléthore des effectifs et vieillissement du personnel ;
- Déficit chronique de trésorerie ;
- Importantes créances impayées par l'Etat ;
- Difficultés d'accès aux ressources extérieures ;
- Non paiement ou paiement tardifs par l'Etat des biens et services lui fournis ;
- Non libéralisation des subventions d'équipement d'exploitation ;
- Assignation d'objectifs non commerciaux, sans subvention d'équilibre ;
- Inadaptation de la structure organique à l'activité principale ;
- Absence de politique de l'Etat en matière de prise et de cession des participations ;
- Inadaptation des conventions de base au contexte actuel ;

- Non représentation de l'Etat dans les organes de gestion même lorsqu'il détient des participations majoritaires.

2. Les innovations introduites, avantages conférés par l'agreement et les conditions d'agreement

2.1. Les innovations apportées par le code des investissements congolais

Compte tenu des événements malheureux que notre pays a connu notamment les pillages, et les deux guerres qui ont détruit les infrastructures et le contexte international, dominé par la mondialisation, il est susceptible de s'adapter au contexte international du moment. C'est ainsi que le nouveau code a été mis en place, voici ses grandes orientations.

2.2. L'instauration du régime unique

Le code de 2002, à son article 1 a mis en place un régime unique appelé le régime général. Ce régime ne signifie autre chose que les conditions d'admission, sont applicables à tous les investisseurs aussi bien nationaux qu'étrangers.

2.3. L'affirmation du principe d'égalité

Le nouveau code des investissements en instituant dans son article 1^{er} un régime unique appelé régime général comme précisé ci-haut a mis sur le même pied d'égalité tous les investissements étrangers et nationaux³⁸.

³⁸ La loi n°004/2002 du 24 février 2002 portant code des investissements, pp. 3-5

L'égalité se matérialise par la volonté d'éviter la discrimination révélée dans l'application de l'ancien code qui avait institué trois régimes dans son article 248. Un autre élément de l'égalité est la fixation du seuil d'investissement. L'ancien code avait établi une discrimination sur les apports en provenance de l'étranger, fixé à 80% de l'apport de participation du capital d'une entreprise (art.7) alors que le nouveau code fixe cette participation à 10% (art.2, lettre C).

S'agissant des petites et moyennes entreprises ou des petites et moyennes industries (PME et PMI), le seuil est fixé au minimum à l'équivalent de dix milles (10.000) dollars américain et au maximum à l'équivalent de deux cents milles (200.000) dollars américains (art. 2, lettres h) cette disposition apparait plus réaliste, compte tenu de l'Etat actuel de notre pays et surtout de certaines incertitudes sur l'avenir politique.

Enfin, l'égalité se traduit dans le traitement identique, en effet les personnes physiques ou morales étrangères reçoivent un traitement identique. A celui des personnes physiques ou morales de nationalité congolaise, sous réserve de l'application du même principe d'égalité de traitement par l'Etat dont la personne physique ou morale étrangère concernée est ressortissante (art. 23 du code), ainsi que des dispositions des traités et accords conclus par le RDC avec d'autres Etats (art. 24 du code).

2.4. La volonté d'une administration transparente

Pour faciliter les formalités administratives aux investisseurs et assurer un traitement transparent des dossiers, un guichet unique a été ouvert pour les dépôts de déclaration et validation des nouveaux codes des investissements. Il s'agit de la création de l'ANAPI, en sigle, qui est l'organisme d'accueil unique chargé d'une part, de recevoir les projets à agréer, des les instruire et de décider de l'agrément, et d'autre part d'assurer la promotion des investissements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays (art. 4 du code).

2.5. Le critère non discriminatoire d'agrément de l'investissement

Il y a une évolution non-discriminatoire des projets des investissements par l'ANAPI à travers son conseil de promotion et d'agrément ; l'évolution est effectuée non pas dans le but de restreindre les investissements, mais plutôt de déterminer s'ils remplissent les conditions nécessaires à l'octroi des avantages divers afin d'encourager le développement économique dans des régions défavorisées, la formation et l'emploi de la main d'œuvre locale. Et l'accent est mis les apports des investissements.

En effet, la condition d'admission des investissements au régime général du code est prévue dans son article 8 :

- Etre ou se convertir en une entité économique (entreprise à la société) de droit congolais ;

- Porter sur un montant minimum équivalent à deux cent milles (200.000) dollars américains pour les sociétés et un minimum de 10.000 dollars pour les PME et PMI ;
- S'engager à respecter la réglementation en matière de protection de l'environnement et de la conservation de la nature ;
- S'engager à former le personnel national aux fonctions techniques spécialisées et aux fonctions d'encadrement et de responsabilité ;
- Garantir un taux de valeurs ajoutées égale ou supérieur à 35% ;
- Déposer un dossier de demande d'agrément en un exemplaire auprès de l'ANAPI et s'acquitter des frais de dépôt des dossiers ; (cette condition est ajoutée par l'ANAPI, elle ne se trouve pas parmi celle énumérée à l'art 8 du code).

2.6. Les secteurs d'activité

Les secteurs qui concernent le code des investissements sont : l'agriculture, agriculture, agro-industrie, élevage, pêche, manufacture et industrie, hôtellerie, restauration, habitation, bois et foresterie, transport, intérêt, routes et chemins de fer, télécommunication, centrales hydroélectrique, services divers...

Le nouveau code a abandonné le concept des zones préférentielles et a ignoré celui des secteurs prioritaires, la liberté

d'investissement a été consacrée laissant aussi, à éventuel, investisseur le choix de déterminer lui-même ses priorités, c'est l'application du principe de libéralisme économique qui dicte le choix entre les secteurs et leur rendement³⁹.

Ce libéralisme se justifie du fait que ce qui est prioritaire aujourd'hui peut ne pas l'être demain. Et la nation de secteur prioritaire constitue un frein à l'apport extérieur surtout dans le contexte d'instabilité de notre Etat où les risques sont énormes.

2.7. Le contrôle après l'implantation

Il y a un mécanisme de suivi et de l'évolution des investissements agréent (art. 33 du code). Les évolutions et vérifications portant notamment sur les conditions de réalisation des programmes des investissements bénéficiaires des avantages prévus au régime général du code sont effectuées par les agents relevant des administrations compétentes ; autre, les évolutions, la souscription des décorations et les vérifications de droit commun. Les résultats des évolutions sont consignés dans un procès verbal.

2.8. Les garanties et sécurité des investissements

Pour s'acquitter des ses obligations, le Congo-Kinshasa s'engage à assurer un traitement juste, équitable et identique des personnes physiques ou morales étrangères et nationales conformément aux principes du droit international, aux dispositions des traités et

³⁹ LIKOKU BEKODJA', cours de droit Congolais des investissements, L1 RI, UNIKIN, 2004-2005, inédit

accords conclu entre la RDC et les autres Etats et à l'application du principes d'égalité.

En effet, la constitution de la RDC garantit le droit de propriété individuelle ou collective acquis par un investisseur. Un investissement ne peut pas être nationalisé ou exproprié par une nouvelle loi ou par une décision de l'autorité locale ayant le même effet, excepté pour des motifs d'utilité publique et moyennant le paiement d'une juste et équitable indemnité compensation (art. 26 du code).

L'Etat garantit aux investisseurs la liberté des transferts à l'étranger liés aux opérations des investissements conformément à la réglementation de change, de transferts de leurs dividendes réinvestis dans l'entreprise, de transfert des intérêts et des charges connexes à payer par une entreprise congolaise admise au régime général (art. 27, 28, 29 du code).

2.9. Les incitations à l'investissement

Comme moyens incitatifs, le législateur congolais met à la disposition de l'investisseur des avantages fiscaux, douaniers et des dispositions particulières pour les PME et PMI.

3. Les avantages fiscaux et parafiscaux (art. 13, 14,15,16,17 du code)

- Exonération totale de la constitution professionnelle sur les revenus réalisés par les investissements agréés ;

- Exonération, de la contribution sur la superficie des concessions ;
- Exonération de droit professionnel à l'occasion de la constitution et l'augmentation du capital social des SARL (société par action à responsabilité limitée) ou du droit fixe pour ces autres types de société que les SARL ;
- Exonération de la constitution sur le chiffre d'affaire à l'intérieur sur les produits locaux ou sur les prestations des services portant sur les travaux immobiliers sollicités par les entreprises agréées qui achètent auprès de producteurs locaux des biens d'équipement et entrants industriels fabriqués en RDC ;
- Les investissements en infrastructures socioéconomiques, telles que : écoles, hôpitaux, infrastructures sportives et routes, réalisés en suit des projets agréés sont amortissables selon les règles d'amortissement dégressif.

3.1. Avantage douaniers (art. 10, 11,12)

Exonération totale des droits et taxes à l'importation pour les machines, l'outillage et le matériel neuf, les pièces de rechange de première dotation ne dépassant pas 10% de la CIF des équipements importés.

Exonération des droits et taxes à l'exportation de tout ou partie des produits finis, ouvrés ou semi-ouvert dans des conditions favorables pour les balances des paiements ; les engins lourds, les navires et des aéronefs de seconde main, sont acceptés en exonération totale.

3.2. Dispositions particulières Aux PME et PMI

Importer en exonération totale des droits et taxes à l'importation, à l'exclusion de la redevance administrative, du matériel et équipement même de seconde main ;

Déduire de leur bénéfice imposable les sommes dépensées au titre de formation, de perfectionnement du chef d'entreprise ou de son personnel, de protection et de conservation de la nature et calculer leurs amortissements selon un mode dégressif.

Bénéficiaire de l'exonération des droits sur les actes constitutifs de société ou coopérative et sur les droits d'enregistrement au nouveau registre de commerce.

3.3. Durée des avantages et région d'implantation

La durée de validité des avantages liée à l'exploitation varie de trois à cinq ans en fonction de la région d'implantation :

- Trois (3) ans lorsque les investissements sont réalisés dans la région économique A, à savoir : dans la ville de Kinshasa ;

- Quatre (4) ans lorsqu'ils sont réalisés dans la région économique B à savoir : le Bas-Congo, Ville de Lubumbashi, Likasi et Kolwezi ;
- Cinq (5) ans lorsqu'ils sont réalisés dans la région économique C, à savoir : Bandundu, Equateur, Kasai Occidental, Kasai Oriental, Maniema, Nord-Kivu, Province Orientale et Katanga.

3.4. Le règlement des litiges (art. 37 et 38)

Les litiges pourront survenir de l'interprétation ou de l'application des dispositions du code des investissements ou l'arrêté interministériel d'agrément faire l'objet d'un arbitrage, selon la procédure prévue aux articles 159 à 174 du code des procédures civiles congolais.

Tout litige entre un investisseur et la RDC relatif à un contrat ou accord d'investissement à une autorisation d'investissement à toute violation des droits de l'investisseur est réglé dans la mesure du possible, à l'amiable par voie de négociations.

Si les parties ne parviennent pas à un règlement par voie de négociation de leur différend dans un délai de 3 mois à compter de la première notification écrite demandant l'engagement des négociations, le différend réglé à la requête de la partie laissée conformément à une procédure d'arbitrage découlant :

De la convention du 18 mars 1965 pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants

d'autres Etats (CIRDI) : convention internationale pour le règlement de différends relatifs aux investissements ; ratifié par RDC le 29 avril 1970 ;

Des dispositions de règlements des mécanismes supplémentaires, si l'investisseur ne remplit pas les conditions de nationalité stipulées à articles 25 de la CIRDI ; du règlement d'arbitrage de la chambre de commerce international de Paris, toutefois nous remarquons qu'il ya l'organisation de la juridiction par l'adhésion de l'état congolais à un mécanisme de règlement international des disputés, notamment son adhésion à la CIRDI et à la chambre du commerce international.

4. Conditions d'agrément

- Etre ou créer une entité économique (entreprise) de droit congolais ;
- Porter sur un montant minimum de 200.000 USD (ou de 10.000 USD pour les PME/PMI ;
- S'engager à respecter la réglementation sur la protection de l'environnement et à former le personnel national aux fonctions techniques spécialisées et aux fonctions d'encadrement et de responsabilité ;
- Garantir un taux de valeur ajoutée, égale ou supérieur à 30%.

4.1. Avantages conférés par l'agrément

1. Exonération totale, pour les investissements d'utilité publique, des droits et taxes à l'importation pour les machines, l'outillage et les matériels neufs, les pièces de rechange de première dotation ne dépassant pas 10% de la valeur CIF ;
2. Exonération totale des droits et taxes à l'importation pour les machines, l'outillage et les matériels neufs, ainsi que les pièces de rechange de première dotation ne dépassant pas 10% de la valeur CIF desdits équipements ;
3. Exonération de droits et taxes à l'exportation de tout ou partir des produits finis, œuvrés ou semi-œuvrés dans des conditions favorables pour la balance des paiements ;
4. Exonération totale, pour les bénéfices réalisés par les investissements nouveaux agréés, de l'impôt professionnel sur les revenus ;
5. Exonération de l'impôt sur la superficie des concessions foncières et des propriétés bâties ;
6. Exonération de l'impôt sur le chiffre d'affaires à l'intérieur pour les produits services achetés auprès des producteurs locaux ;
7. Exonération du droit proportionnel lors de la constitution ou de l'augmentation du capital social des SARL.

CHAPITRE III. L'IMPACT DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RDC

Section 1. Présentation de l'ANAPI

1. Définition

L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements, en sigle « ANAPI », instituée aux termes des dispositions de l'article 4 de la loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant code des investissements, est un établissement public à caractère technique doté de la personnalité juridique.

Elle a son siège social et administratif à Kinshasa, situé sur l'avenue Colonel Ebeya dans la commune de la Gombe, en diagonal de L'hôtel de ville de Kinshasa⁴⁰.

2. Objectif

L'ANAPI a comme objectifs :

- D'inciter les investissements dans des domaines des secteurs-clés déclarés par le gouvernement en vue de lui permettre d'atteindre les objectifs de son programme de développement ;
- D'assurer la croissance économique, de la République Démocratique du Congo ;
- De protéger, pour sécuriser les opérateurs économiques, les industries ou les installations des privés ;

⁴⁰ Journal officiel, numéro 6 15 mars 2002 portant code des investissements

- De simplifier et réduire les contrôles abusifs ;
- De sécuriser les investissements et leurs capitaux investis.

3. Mission

L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) a été instituée par la loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant Code des investissements. Ses statuts, son organisation et les modalités de son fonctionnement ont été fixés par le décret n°065/2002 du, 05 juin 2002. Elle est chargée de deux missions essentielles, à savoir :

- Assurer la promotion des investissements tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger ;
- Agréer les projets d'investissements au régime unique du code des investissements.

Dans le cadre de la promotion des investissements, l'ANAPI déploie diverses activités qui gravitent autour de quatre axes principaux de ses stratégies promotionnelles, dont :

- L'amélioration du climat d'investissement et des politiques publiques ;
- La construction de l'image de la République Démocratique du Congo comme meilleure destination des investissements ;
- La génération des investissements ;
- Les services aux investissements.

A ces effet, elle est chargée notamment de :

- Vulgariser les textes législatifs et réglementaires accordant des incitations fiscales et parafiscales en matière d'investissements ;
- Utiliser les voies et moyens devant éliminer les barrières ou tracasseries administratives aux opérations de création, d'extension et de modernisation des entreprises ;
- Recevoir, analyser, évaluer dans le délai imparti, les demandes d'agrément des projets d'investissements éligibles aux avantages du code des investissements et soumettre aux ministères ayant le plan et le finance et budget dans leurs attributions pour approbation ou pour rejets, avec des avis conformes aux conditions d'éligibilité aux avantages du code des investissements ;
- Recevoir et examiner les dossiers des projets d'investissements devant être réalisés dans les secteurs régis par des lois particulières et d'émettre, à l'intention du gouvernement, des avis techniques sur lesdits projets d'investissement ;
- Veiller au respect des engagements souscrits par les promoteurs des investissements et, en cas de manquements, proposer avec des avis motivés, à l'autorité de tutelle ou aux autorités compétentes, la mise en demeure ou le retrait de l'agrément ;

- Rechercher et promouvoir les investissements nationaux ou étrangers publics, privés ou d'économie mixte conformément à la loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant code des investissements ainsi qu'aux lois particulières applicables à certains secteurs d'activités ;
- Mener les études et faire toutes suggestions utiles, soit pour une meilleure application du code des investissements, soit pour tout ce qui se rapporte aux incitations de nature à promouvoir les investissements publics, privés ou d'économie mixte, soit pour une amélioration, dans les diverses régions économiques du pays, des conditions d'accueil des investissements nationaux ou étrangers, public, privés ou d'économie mixte ;
- Constituer une banque des données sur les potentialités et les opportunités des investissements existant dans les différentes régions économiques du pays ;
- Réaliser toutes autres opérations qui ne rattachent directement ou indirectement à sa mission.

4. Structure de l'ANAPI : de l'organisation et du fonctionnement

Selon l'article 8 du journal officiel numéro 6 du 15 mars 2002, les structures de l'ANAPI sont constituées :

- Du conseil de promotion et d'agrément ;
- Du comité des directions ;

- Du collège des auditeurs externes.

5. Le conseil de promotion et d'agrément

Le conseil de promotion et d'agrément est chargé d'arrêter les stratégies de promotion des investissements, de statuer sur les demandes d'agrément des projets des investissements et d'émettre des avis techniques préalables sur les projets d'investissements régis par des lois particulières. Le conseil de promotion et d'agrément est constitué des membres permanents et non permanents.

Chaque membre permanent ou non permanent représentant le ministère, le service ou l'organisme visé aux alinéas 2 et 3 ci-dessus est secondé par un suppléant. En cas d'absence ou d'empêchement d'un membre permanent ou non permanent, son suppléant le remplace d'office et siège valablement à la réunion du conseil de promotion et d'agrément.

Le secrétariat permanent du conseil de promotion et d'agrément est assuré par deux agents de l'ANAPI.

Un règlement intérieur, adopté par le conseil de promotion et d'agrément et approuvé par l'autorité de tutelle, détermine les règles de fonctionnement du conseil de promotion et d'agrément⁴¹.

6. Le comité de direction

Le comité de direction est l'organe de gestion de l'ANAPI. Il veille à l'exécution des décisions en matière de promotion et d'agrément des investissements et au fonctionnement efficace et harmonieux des

⁴¹ Décret n°065/2002 du 05 juin 2002 portant statut, organisation et fonctionnement du l'ANAPI

services administratifs et techniques de l'ANAPI et assure la gestion des affaires courantes de l'ANAPI.

A ce titre, il est chargé notamment de :

- Assurer la coordination et la promotion des services administratifs et techniques de l'ANAPI conformément aux lois et règlement en vigueur ;
- Gérer le personnel, les ressources financières ainsi que les biens meubles et immeubles présents et à venir de l'ANAPI ;
- Analyser et évaluer ; dans le délai imparti, les projets d'investissements éligibles aux avantages du code des investissements ou régis par des lois particulières dont l'ANAPI est saisie ;
- Soumettre au conseil de promotion et d'agrément, dans le délai imparti, les rapports d'analyse et d'évaluation des projets d'investissements ayant fait l'objet d'études techniques ;
- Exécution dans le délai légal les arrêts interministériels d'agrément ou de rejet des projets d'investissements, les lettre de mise en demeure et les arrêts interministériels de retrait d'agrément, etc.

Le comité de direction est dirigé par un Directeur Général assisté d'un Directeur Général Adjoint, d'un Directeur chargé de la promotion des investissements, d'un Directeur administratif et financier ainsi que des directeurs provinciaux. Le Directeur Général Adjoint

remplace le Directeur Général en cas d'absence ou d'empêchement. Il supervise, sous la direction du Directeur Général, les activités de la direction administrative et des directions provinciales.

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint de l'ANAPI sont nommés et, le cas échéant, relevés de leurs fonctions par le président de la république, sur proposition du ministre ayant le plan dans ses attributions, le conseil de ministre entendu. Leur mandat est de 5 ans renouvelable.

Section 2. L'impact des investissements directs sur le développement de la RDC

Les investissements d'une manière générale jouent un rôle important dans le processus de développement d'une nation car le taux de croissance dans une économie est fonction du taux des investissements.

En ce qui concerne le rôle des investissements directs dans le processus du développement en RDC, les tableaux ci-après nous renseignent sur l'évolution de ce secteur.

Tableau I. Les investissements agréés par l'ANAPI (2003-2005)

	2003			2004			2005		
	Nbre de projet	Coût de l'investissement	Emplois à créer	Nbre de projet	Coût de l'investissement	Emplois à créer	Nbre de projet	Coût de l'investissement	Emplois à créer
SERVICES									
Transport	16	458 280 028	3218	13	115. 405.432	4.435	7	64.336.786	1228
Hôtellerie et Immobilier	15	79 922 506	1241	9	52.103.425	362	18	53.833.548	887
Institution Financière	2	7.900 048	222	3	4912417	105	6	55.051.691	989
Télécommunication	10	1415 053 916	3.365	4	1.688.453.700	571	4	171.998.908	717
Centre de santé	3	30. 544. 063	694	0	-	-	1	2.911.178	20
Electricité	2	10. 089.148	-	2	30.600.000	-	2	124.930.174	-
Autres services	4	12.532.940	512	12	26.958.665	1088	11	100.535.271	4.495
S/Total Services	52	2014.322.649	9252	43	1918.433.639	6.561	49	573 597. 556	8 336
INDUSTRIES									
Product. Savons et cosmétique	6	24.792.996	936	1	191.231	20	4	8008 382	253
Matériaux de construction,	2	15.794.046	148	6	317.10766	2434	8	32 912 069	842
Papiers hygiéniques et serviette	5	14.027.138	349	4	12.508.541	218	3	132. 6991	87
Tissus et imprimerie	0	-	-	1	669.541	25	2	240.859	38
Transf. Du cuivre et autres mimerais	4	50.84912	240	4	41652.468	1572	2	105.79364	220
Indust. pharmaceutique	0	-	-	0	-	-	0	-	-
Insutr. Aliment. & agro-alimentaire	18	80.59.590	504	4	56416752	564	0	-	-
Industrie tabacicole	3	158.105.379	1138	16	32292343	1452	11	23 389 211	513
Industrie brassicole	0	-	201	2	1907000	148	2	48 567 497	50
Autres industries	4	26.927.974	311	1	5.366.445	300	10	17 997 497	434
Total Industries	46	277.427.891	3.827	46	191470236	6926	42	143.022.215	2.437
AGRICULTURE ET EXPLOITATION FORESTIERE									
Exploitation forestière	8	34 378.330	608	15	82.399.503	2.144	4	34.749.543	1018
4Agriculture	2	2.698.783	82	6	7.637.910	393	6	21.336.583	615
s/ total Agriculture et forestière	10	37.077.093	1690	21	90237.313	2537	10	56.086.126	1533
INFRASTRUCTURES									
S /Total Infrastructure	4	123.278.459	584	4	47.020	218	3	62818.587	166
Total Général	112	2461.106.092	15.353	114	224.716.1548	18.642	104	835.542.484	12.472

Source : ANAPI

Tableau II. Investissements agréés par l'ANAPI (2006-2008)

	2006			2007			2008		
	Nbre de projet	Coût de l'investissement	Emplois à créer	Nbre de projet	Coût de l'investissement	Emplois à créer	Nbre de projet	Coût de l'investissement	Emplois à créer
SERVICES									
Transport	6	58.376.044	863	7	94.442.858	4012	14	394794.019	1710
Hôtellerie et Immobilier	18	74.114.125.	794	22	87.242.628	730	17	136.207.678	1548
Institution Financière	2	2.636.357	30	4	20.558.063	116	5	69..377.810	868
Télécommunication	4	1238.348.954	1326	7	473.239.781	1.595	5	649.263.512	1171
Centre de santé	1	7.994.956	76	1	101.998.857	135	0	-	-
Electricité	1	1798602	-	3	68.204.012	208	5	59.172.964	-
Autres services	7	12.257.608	573	4	59.443.289	1.637	12	56.559.111	1383
S/Total Services	39	1395544646	3662	48	905.129.488	8.433	58	1.365.375.094	6.680
INDUSTRIES									
Product. Savons et cosmétique	6	14.551.916	498	3	7311251	191	3	4008.479	90
Matériaux de construction,	3	95.582.576	696	9	25289.804	496	11	96.529.993	1.597
Papiers hygiéniques et serviette	7	9.095.157	546	7	22.878.082	303	1	381.005	30
Tissus et imprimerie	2	4.841.817	105	0	-	-	0	-	-
Transf. Du cuivre et autres mimerais	0	-	-	0	-	-	0	-	-
Indust. pharmaceutique	0	-	-	0	-	-	0	-	-
Insutr. Aliment. & agro-alimentaire	2	396.200	109	0	-	-	16	-	-
Industrie tabacicole	11	85.415.657	852	14	75772.123	75772123	-	-	-
Industrie brassicole	0	-	-	2	1405.153.932	105.153	-	98.940.850	3778
Autres industries	10	20.979.121	1337	5	2.125.125	2.125.125	5	61.534.063	1220
Total Industries	41	234.435.444	4143	41	243.735.262	3.661	36	261.394.390	6715
AGRICULTURE ET EXPLOITATION FORESTIERE									
Exploitation forestière	4	22.561.631	-	4	17.760.976	343	3	82.781.322	174
Agriculture	2	12.334.869	600	5	5.198.032	354	-	212.828.873	2.922
s/ total Agriculture et forestière	6	34.896.500	600	9	22.979.015	697	10	245.610.209	3096
INFRASTRUCTURES									
S /Total Infrastructure	10	117.621.091	1043	2	47871203	455	8	112.854.740	1.456
Total Général	96	1782497.681	9448	100	121.971.4968	13246	112	195.5225.433	17.947

Source : ANAPI

Tableau III. Investissements agréés par l'ANAPI (2009-2011)

	2009			2010			2011		
	Nbre de projet	Coût de l'investissement	Emplois à créer	Nbre de projet	Coût de l'investissement	Emplois à créer	Nbre de projet	Coût de l'investissement	Emplois à créer
SERVICES									
Transport	12	142 077 205	1808	7	43 824 077	729	7	216 726 239	756
Hôtellerie et Immobilier	24	104 841 0574	3 332	23	208 477 097	996	37	295 332 674	1.197
Institution Financière	12	85 551 357	2490	0	-	-	0	-	-
Télécommunication	4	334 287 382	1506	2	59 221 753	300	11	962 675 054	1185
Centre de santé	1	4119 317	135	1	8 624 136	43	0	-	-
Electricité	2	46 177 367	-	7	102 968 048	150	11	478 708 566	72
Autres services	12	77 926 418	2249	12	104 545 953	714	18	97 204 629	896
S/Total Services	67	1 738 549 620	11520	52	527 661 064	2932	84	2 050 647 162	4106
INDUSTRIES									
Product. Savons et cosmétique	2	17 079 067	192	1	221 667	-	3	1 980 778	100
Matériaux de construction,	13	100 729 813	562	10	381 082 029	787	5	43 742 662	262
Papiers hygiéniques et serviette	4	6 798 793	823	3	7 500 157	97	6	20 319 137	805
Tissus et imprimerie	2	1 639 688	62	4	2 171 090	64	1	1 027 276	33
Transf. Du cuivre et autres mimerais	3	32 749 299	918				0	-	-
Indust. pharmaceutique	2	3 000 080	352	0	-	-	11	225 322 617	116
Industrie. Aliment. & agro-alimentaire	12	142 769 167	569	2	5051452	144	2	148 121 874	609
Industrie tabacicole				17	139 072 896	5222	18	183.388.527	979
Industrie brassicole				0	-	-	1	125.849.218	208
Autres industries	1	798 668	40	14	391 833 556	1612	7	-	-
s/ total industries	41	331 216 375	4143	52	932 720 736	7926	54	15.882.846	4408
AGRICULTURE ET EXPLOITATION FORESTIERE									
Exploitation forestière	6	12 662 469	416	5	109 042 747	767	0	-	609
Agriculture	5	20 911 886	1459	9	214 052 367	4168	12	58.844.765	258.57
s/ total Agriculture et forestière	11	39 774 355	1875	14	323 160 114	4935	12	68.844.766	258.57
INFRASTRUCTURES									
S /Total Infrastructure	4	264 744 776	2216	2	23 320 012	50	4	91.308.220	699
Total Général	123	2 374 285 126	19754	120	1 806 861 926	15843	154	2.966.435.082	12070

Source : ANAPI

Tableau IV. Investissements agréés par l'ANAPI (30 Juin 2012)

Total de 2003 au 30 Juin 2012		
Nbre de projet	Coût de l'investissement	Emplois à créer
94	1.692.071.639	10873
197	2206.045.574	11906
34	245.987.743	4820
55	7771.197.023	13654
9	164.044.824	1238
39	1053.959	430
98	741562.795	15558
526	13.874.869.158	67479
0	-	-
29	78.145.767	2280
71	1044.129.565	8343
40	94.835.001	3258
12	10.590.317	327
26	82.968.544	2.950
16	397.917.461	1.468
135	224.618.948	2.499
11	818.361.948	16.841
2	445.370.915	792
64	10.571.390	333
418	554.522.293.	6.227
0	3762.031468	45.318
49	346.611.637	6.476
60	732.92.864	14.729
109	1.139.540.041	21.199
0	-	-
41	899.828.488	9.287
1094	19.676269.115	143.283

De l'analyse des tableaux sur les projets d'investissements agréés par l'ANAPI nous pouvons dégager ce qui suit :

1. De nombre de projets agréés :

De 2003, l'année du lancement de ses activités au 30 juin 2012, l'ANAPI a agréé au total 1094 projets d'investissements. Les secteurs qui a bénéficié de beaucoup plus d'investissements est le secteur de services avec 526 projets, suivi du secteur des industries avec 418 projets. Le secteur d'agriculture et exploitation forestière occupe la troisième position avec 109 projets et enfin, le secteur des infrastructures se place en dernière position avec 41 projets agréés.

En ce qui concerne les années, c'est l'année 2011 qui a battu le record en ce qui concerne le nombre de projets agréés avec au total 154 projets, tandis que l'année 2012 na reçu jusqu'au mois de juin que 59 projets.

2. Du coût des investissements

De 2003 à 2012, l'ANAPI a agréé les investissements dont le coût s'élève à 19.676.269.115 USD. En ce qui concerne le secteur, une fois de plus, c'est le secteur de service qui a plus reçu des investissements.

Le coût des investissements dans ce secteur s'élève à 13.874.869.158 USD, le secteur des industries occupe la deuxième position avec 3.762.031.468 USD, le secteur de l'agriculture et exploitation forestière a bénéficié des investissements dont le coût s'élève à 1.139.540.041 USD et les infrastructures n'ont enregistré que 899.828.448 USD.

Pour ce qui est de l'année, c'est encore l'année 2011 qui a bénéficié d'un coût élevé des investissements (2.966.435.082 USD), tandis que l'année 2005 demeure celle qui a bénéficié du coût des investissements le plus faible (835.524.484 USD).

3. Création des emplois

Depuis le lancement des activités de l'ANAPI jusqu'à juin 2012, les projets d'investissements agréés devraient générer 143.283 emplois. C'est le secteur de services qui a généré beaucoup plus d'emploi (67479), le secteur des industries en a créé 45.318, le secteur d'agriculture et exploitation forestière 21.199 et enfin le secteur des infrastructures devrait générer 9287 emplois seulement.

En ce qui concerne l'année, l'année 2009 demeure celle qui a bénéficié d'un grand nombre d'emplois créés avec 19.754 emplois tandis que l'année 2012 jusqu'au mois de juin n'avait bénéficié de la part des projets des investissements agréés que 8.508 emplois à générer.

4. Les investissements directs étrangers et la croissance économique en RDC

D'une manière générale, comme nous l'avons soutenu, la croissance économique dans une nation est fonction du taux des investissements.

Le tableau ci-dessous nous renseigne sur l'évolution du taux de croissance du PIB.

Tableau IV. Evolution du taux de croissance du PIB (en %)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de croissance du PIB	5,8	6,6	7,8	5,6	6,3	2,8	7,2	7,2	6,9	Non disponible

Source : condensé hebdomadaire d'informations statistiques n°03/2012

Constants :

L'étude du tableau sur l'évolution du taux de croissance nous montre que la RDC a réalisé à partir de 2003 de taux de croissance appréciable. L'évolution de ce taux est en dents de scies. Le taux le plus élevé a été réalisé en 2005, tandis que le taux le plus faible en 2009.

Ainsi, nous pouvons supposer que les investissements directs étrangers agréés par l'ANAPI ont contribué d'une manière non négligeable à la réalisation de ces taux de croissance.

Section 3. Les perspectives d'avenir

Après avoir analysé l'impact des investissements directs étrangers dans le développement économique de la RDC, nous pouvons affirmer que ces investissements y jouent un rôle non négligeable.

Ce faisant, les opérations politiques du pays doivent comprendre que seul le secteur privé peut stimuler la croissance économique et relever ainsi le défi de la lutte contre la pauvreté, si l'on veut que l'économie de la RDC redevienne prospère. En plus, ils doivent

également savoir que les entreprises sont attentives au climat de l'investissement.

Pour ce faire, la restauration de la paix au pays qui passe impérativement par la décrispation effective de la situation politique, l'amélioration de la bonne gouvernance, l'établissement d'un état de droit, sont des atouts indispensables pour recréer un climat favorable à l'investissement dans notre pays.

En outre, le pays doit opérer des réformes profondes sur tous les plans, en vue d'attirer les investissements étrangers. Ces réformes doivent aller dans le même sens que celle opérées par d'autre pays en développement et qui connaissent aujourd'hui une ascension économique. C'est notamment le cas de la réforme opérée par la Chine depuis 1978.

En effet, grâce à ses politiques préférentielles pour les investissements étrangers (politiques fiscales et financières), la Chine a attiré d'après la conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement, CNUCED en sigle, un volume total des investissements étrangers direct de 448 milliards en 2002 contre 25 milliards en 1990.

Dans le registre des amendements à apporter dans le code des investissements de la RDC, celui-ci devra s'adapter aux réalités actuelles pour qu'il soit compétitif à l'instar du code d'incitation aux investissements de la Tunisie. Notre code devra accorder les avantages suivants :

- L'exonération totale de l'impôt sur les bénéfices pendant les 10 premières années pour les revenus

provenant de l'exportation, les projets agricoles et les projets de développement régional ;

- La réduction de 50% du taux d'imposition pour les revenus d'exportation à partir de la 11^e année pour une durée illimitée et les projets de développement régional pour 10 années supplémentaires ;
- A l'instar de la franchise totale des droits et taxes pour les importations d'équipements des matières premières et des semi-produits pour les entreprises totalement exportatrices et ce, en plus de la suppression des tarifs appliqués aux importations des équipements et des matières premières en provenance de l'Union Européenne.

En sus, les réformes dans les domaines suivants peuvent s'opérer de manière à contribuer à l'amélioration du climat des investissements en RDC il s'agit de :

1. Domaine de la fiscalité et parafiscalité

- Promulguer un nouveau code sur la législation commerciale et économique ;
- Alléger et rendre rapide la procédure en matière de création des sociétés commerciales, particulièrement les SARL ;
- Insérer l'exonération de l'impôt mobilier sur les intérêts des capitaux empruntés à des fins professionnelles aux

titre d'avantage à accorder dans le cadre du régime du code des investissements ;

- Harmoniser les taxes perçues par les organismes personnalisés, les entités administratives décentralisées et la DGRAD ;
- Publier un répertoire de toutes les taxes, à tous les niveaux de perception, de manière à le mettre à la disposition des opérations économiques ;
- Instaurer un dialogue permanent entre les fis et le contribuable par la création d'un partenariat au niveau des services opérationnels de la Direction Générale des Impôts ;
- Ratifier l'adhésion de la RDC à l'organisation pour l'harmonisation des droits des affaires, OHADA en sigle, en vue de bénéficier des expériences des autres pays.

2. Domaine des infrastructures

- Réhabiliter et reconstruire les infrastructures de base en vue de favoriser la circulation des biens et des personnes ainsi que l'intégration de l'économie nationale ;
- Réhabiliter de l'infrastructure électrique en vue de sécuriser la fourniture de l'énergie par la SNEL ;

- Développer les microcentrales pour la desserte en énergie électrique des zones non-desservies par la SNEL ;
- Instituer de formelle, le droit de péage pour assurer l'entretien et la maintenance des routes. L'exécution de cette recommandation est à confier au Ministère des Travaux Publics.

3. Domaine de sécurité

- Rendre opérationnels les tribunaux de commerce ;
- Prévoir des émissions éducatives par voie des médias à l'endroit des opérateurs et des agents de l'Etat car la meilleure sécurité réside dans le respect de la loi.

CONCLUSION

Nous voici au terme de notre travail sur l'impact des investissements directs étrangers dans le développement économique d'un Etat cas des IDE agréées par l'ANAPI.

Dans cette étude, notre préoccupation a consisté à apprécier l'incidence des IDE sur le processus de développement en RDC.

Pour ce faire, notre travail a été subdivisé en trois chapitres, hormis l'introduction et la conclusion.

Le premier chapitre a été consacré aux considérations générales, le deuxième chapitre, a présenté les potentialités, les opportunités des investissements en RDC.

Enfin, le troisième chapitre a analysé l'impact des IDE sur le processus de développement en RDC.

En effet, depuis le lancement de ses activités en 2003, jusqu'à 2012, l'ANAPI a agréé 1094 projets d'investissement pour un coût global de 19.676.269.115 USD. Ces projets ont généré 143.283 emplois, de même ces IDE ont contribué à la formation du PIB Congolais.

Cependant cet apport positif, demeure insignifiant compte tenu des potentialités et des opportunités d'investissement que présente la RDC. Cette situation est liée essentiellement au climat des affaires qui n'est pas propice pour attirer les investisseurs.

C'est pourquoi, nous invitons le gouvernement congolais à fournir les efforts pour améliorer le climat des affaires en République Démocratique du Congo.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I. Les investissements agréés par l'ANAPI (2003-2005)

Tableau II. Les investissements agréés par l'ANAPI (2006-2008)

Tableau III. Les investissements agréés par l'ANAPI (2009-2011)

Tableau IV. Investissements agréés par l'ANAPI (30 Juin 2012)

Tableau V. Evolution du taux de croissance du PIB (en %).

BIBLIOGRAPHIE**I. OUVRAGES**

1. BONGOY MPEKESA, Investissements directs au Zaïre, Ed. PUZ, Kinshasa, 1974.
2. DIETEREN, P., l'investissement, Bilan de la connaissance générale économique, Paris, 1917.
3. ELIO COMARIN et al, l'Etat du tiers monde, Ed. La découverte, Paris, 1967.
4. GUNDER, Franck A., Le développement du sous-développement de l'Amérique latine, Paris, Maspero.1970
5. MULUMBATI, N, Manuel de sociologie générale, Lubumbashi, Ed. Africa, 1980.
6. PEROUX F., L'économie du 20^{ième} Siècle, 2^{ième} Ed. PUF, Paris, 1965.
7. PINTO R., et GRAWITZ. M., Méthodes en Sciences Sociales, Paris, Ed. Dalloz, 1971.
8. RAMANDELINA, Martin, Premières notions des sciences économiques, Ed. PUF, Paris 1964.
9. RIGOTARD, J., l'incertitude de bataille du développement, PRIVAT, Paris, 1967.

10. RUDLOFF, M, Economie politique du tiers monde, Ed. Cuyas, Paris V., 1968.
11. SHOMBA K., et TSHINDOLELA A., Méthodologie de la Recherche scientifique, Ed. MES, Kinshasa 2003.

II. DOCUMENTS

1. ANAPI, investir en RDC, Dépliant
2. BIRD, vers une action comme le développement du tiers monde, le rapport pearson, Paris Ed. Danoel, 1969.
3. Décret n°065/2002 du 05 Juin 2002 portant statut, organisation et fonctionnement de l'ANAPI ;
4. Journal officiel, n°615 Mars 2002 portant code des investissements
5. La loi n°004/2002 du 24 Février 2002 portant code des investissements.
6. Ordonnance loi n°36-0-22 du 05 Avril 1926 portant code des investissements.
7. Programme intérimaire du gouvernement, RDC à septembre 2001.

III. MEMOIRES ET TFC

1. ELOK ARSENE, la problématique des multinationales dans le développement économique des pays du tiers monde, cas de la société MEDEMA, mémoire en RI, UNIKIN, 1999-2000.
2. MIYILA IBANG-A'NDA, Les investissements directs étrangers et le développement des pays du tiers monde cas de la société mobil Oil, TFC, UNIKIN, 2000-2001.

IV. COURS

1. BANYAKU LUAPE, Aspects politiques du développement, Cours de L2 RI, UNIKIN, 2001-2002.
2. BWABWA WA KAYEMBE, Cours de droits congolais des investissements, L1 RI, UNIKIN, 2010-2011.
3. LIKOKU BEKODJA'AOLUA III, Cours de droits congolais des investissements, L1 RI, UNIKIN, 2004-2005.
4. NTUAREMBA ONFRE L., Cours d'Economie du Développement, G3, RI, UNIKIN, 2003.-2004.

TABLES DES MATIERES

EPIGRAPHE.....	i
DEDICACE.....	ii
AVANT-PROPOS	iii
LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES.....	iv
INTRODUCTION	- 1 -
1. Problématique.....	- 1 -
2. Hypothèse	- 2 -
3. Choix et intérêt du sujet.....	- 3 -
4. Méthode et technique.....	- 4 -
5. Délimitation du sujet.....	- 5 -
6. Subdivision du travail.....	- 5 -
CHAPITRE I : CONSIDERATION GENERALES	6
Section 1 : Le développement	6
1. Définition.....	6
2. Les indicateurs du développement	9
3. Quatre impératifs du développement	11
Section 2. Investissement.....	19
1. Définition.....	19
2. Typologie des investissements	21
3. Origine des Investissements	24
Section 3. Controverse autour du rôle des investissements étrangers dans les économies sous-développées	24
CHAPITRE II. LES POTENTIALITES ET LES OPPORTUNITES DES INVESTISSEMENTS EN RDC	31

Section 1. Les potentialités et les opportunités des investissements en RDC	31
1. Les potentialités	31
Section 2. Les opportunités	34
Section 3. Le nouveau code des investissements	40
1. Le contexte socio-économique de l'élaboration du nouveau code des investissements	40
2. Les innovations introduites, avantages conférés par l'agrément et les conditions d'agrément.....	48
3. Les avantages fiscaux et parafiscaux (art. 13, 14,15,16,17 du code).....	53
4. Conditions d'agrément	57
4.1. Avantages conférés par l'agrément	58
CHAPITRE III. L'IMPACT DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RDC.....	59
Section 1. Présentation de l'ANAPI	59
Section 2. L'impact des investissements directs sur le développement de la RDC	65
Section 3. Les perspectives d'avenir	72
CONCLUSION	77
LISTE DES TABLEAUX	79
BIBLIOGRAPHIE.....	80
TABLES DES MATIERES.....	83